

> BUDGET 2001

Prévisions de revenus et de dépenses



Ville de Montréal

Budget de 2001

Prévisions de revenus et de dépenses

Approuvé par
le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 21 novembre 2000

Préparé par le
Service des finances et
du contrôle budgétaire

La GFOA (Government Finance Officers Association), qui est formée de représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a attribué à la Ville de Montréal un prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires de l'exercice financier 2000.

Pour obtenir ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un rapport qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document politique, d'un guide d'activités, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. L'administration municipale de Montréal croit que ce document respecte les mêmes critères et elle compte donc le soumettre pour l'attribution du prix d'excellence de 2001.

MAIRE

Pierre Bourque

CONSEILLERS
ET CONSEILLÈRES

Michèle Applebaum
Notre-Dame-de-Grâce

Jean E. Fortier
Darlington

Michel Plante
Bout-de-L'Île

Carl Baillargeon
Louis-Hébert

Hélène Fotopoulos
Mile End

Achille Polcaro
Jarry

Maurice Beauchamp
Saint-Sulpice

Marcel Grégoire
Rosemont

Germain Prigent
Saint-Henri

Ketty Beauregard
Marie-Victorin

Hélène Jolicœur
Laurier

Michel Prescott
Jeanne-Mance

Serge-Éric Bélanger
Sault-au-Récollet

Sylvain Lachance
Villeray

François Purcell
Saint-Edouard

Hasnig Belleli
Ahuntsic

Serge Lajeunesse
Sainte-Marie

Marvin Roland
Snowdon

Sonya Biddle
Dorval

Pierre Lapointe
Fleurbaey

Nicole Roy-Arcelin
Jean-Riard

Philippe Bissonnette
Saint-Paul

Luc Larivée
Hochelaga

Claire St-Arnaud
Longue-Pointe

André Cardinal
Plateau-Mont-Royal

Denise Larouche
Bourbonnière

Anie Samson
Octave-Crémaize

Jacques Charbonneau
Louis-Riel

Ivon LeDuc
Honoré-Beaugrand

Jeremy Searle
Loyola

Aimé Charon
Rivière-des-Prairies

Gérard Legault
Cartierville

Marcel Sévigny
Pointe-Saint-Charles

Giovanni De Michele
Marc-Aurèle-Fortin

Pierre-Yves Melançon
Côte-des-Neiges

Paolo Tamburello
Saint-Michel

Mary Deros
Parc-Extension

Marius Minier
Pointe-aux-Trembles

Richard Théorêt
Lorimier

Jean-Guy Deschamps
Tétreaultville

Pierre Paquin
Émard

Nicole Thibault
Étienne-Desmaré

Richer Dominique
Maisonneuve

Benoît Parent
Pierre-DeCoubertin

Frank Venneri
François-Perreault

Noushig Eloyan
L'Acadie

Colette Paul
La Rousselière

Gemy Weiner
Peter-McGill

Sammy Fortillo
Saint-Jacques

Jean-François Plante
Père-Marquette

Saulie Zajdel
Victoria



Pierre Bourque
Maire



Jean E. Fortier
Président
du comité exécutif



Noushig Eloyan
Vice-présidente
du comité exécutif



Mary Deros
Membre
du comité exécutif



Denise Larouche
Membre
du comité exécutif



Ivon Le Duc
Membre
du comité exécutif



Pierre Paquin
Membre
du comité exécutif



Paolo Tamburello
Membre
du comité exécutif



Gerry Weiner
Membre
du comité exécutif



Soulie Zajdel
Membre
du comité exécutif

CONSEILLÈRES ET
CONSEILLERS ASSOCIÉS

Ketty Beauregard
Sonya Biddle
Richer Dompierre
Pierre-Yves Melançon
François Purcell
Nicole Roy-Arcelin
Anie Samson

Haurice Beauchamp
Médiateur

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT
URBAIN DE MONTRÉAL

Présidente
Hasmig Belleli

Membres substitués
Serge-Éric Bélanger
Claire St-Arnaud

Vice-président
Michel Prescott

Anie Samson
Richard Théorêt

Membres
Carl Baillargeon
Ketty Beauregard
Sybrain Lachance
Marius Minier
Colette Paul
Jean-François Plante
Jeremy Searle

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

COMMISSION DE
L'ADMINISTRATION
ET DES SERVICES
AUX CITOYENS

COMMISSION
DES FINANCES ET
DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

Président
Sybrain Lachance

Présidente
Colette Paul

Vice-président
Germain Prigent

Vice-président
Marvin Rotrand

Membres
Ketty Beauregard
Serge-Éric Bélanger
André Cardinal
Serge Lajeunesse
Pierre Lapointe
Achille Polcaro
Nicole Thibault

Membres
Carl Baillargeon
Hasmig Belleli
Philippe Bissonnette
Marcel Grégoire
Gérard Legault
Michel Plante
Frank Venneri

Membre d'office
Pierre Bourque, maire

Membre d'office
Pierre Bourque, maire

Guy Coulombe
 Directeur général

APPROVISIONNEMENT
 ET SOUTIEN TECHNIQUE
 André Murphy
 Directeur par intérim

BUREAU
 DU VÉRIFICATEUR
 Guy LeFebvre
 Directeur
 et vérificateur

CONTENTIEUX
 Suzanne Jalbert
 Directrice et
 avocate en chef

CULTURE
 Danielle Rondeau
 Directrice

DÉVELOPPEMENT
 ÉCONOMIQUE
 ET URBAIN
 Fabien Cournoyer
 Directeur

ÉQUIPEMENTS
 SCIENTIFIQUES
 Michel Lamontagne
 Directeur

FINANCES
 ET CONTRÔLE
 BUDGÉTAIRE
 André DeLisle
 Directeur

GREFFE
 Diane Charland
 Directrice et greffière

HABITATION
 Denis Quirion
 Directeur

IMMEUBLES
 André Blain
 Directeur

PARCS, JARDINS
 ET ESPACES VERTS
 Gilles Rainville
 Directeur par intérim

PERSONNEL
 Michel Brousseau
 Directeur

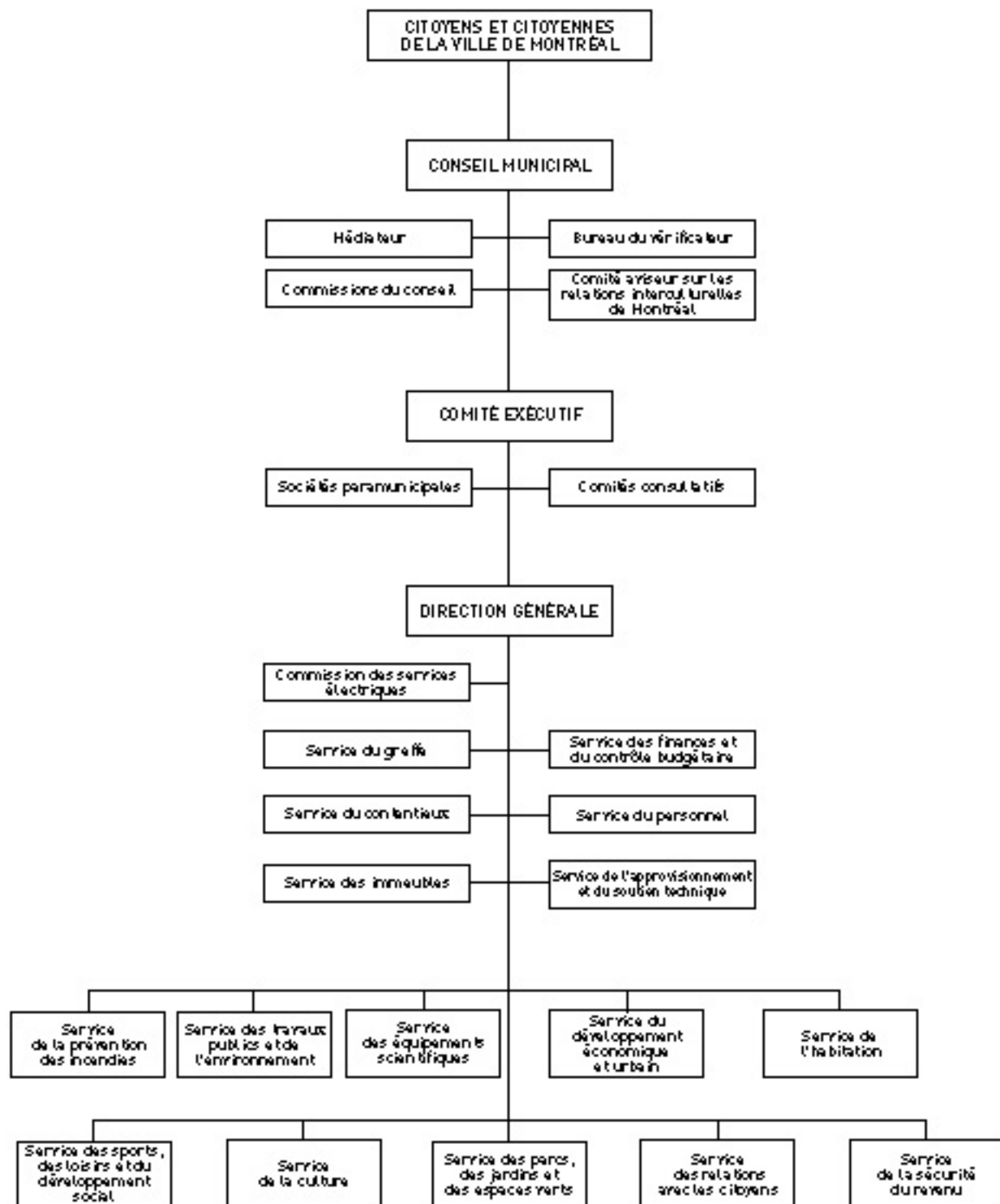
PRÉVENTION
 DES INCENDIES
 Alain Michaud
 Directeur

RELATIONS
 AVEC LES CITOYENS
 Paul Bourmet
 Directeur

SÉCURITÉ DU REVENU
 Robert Guy
 Directeur

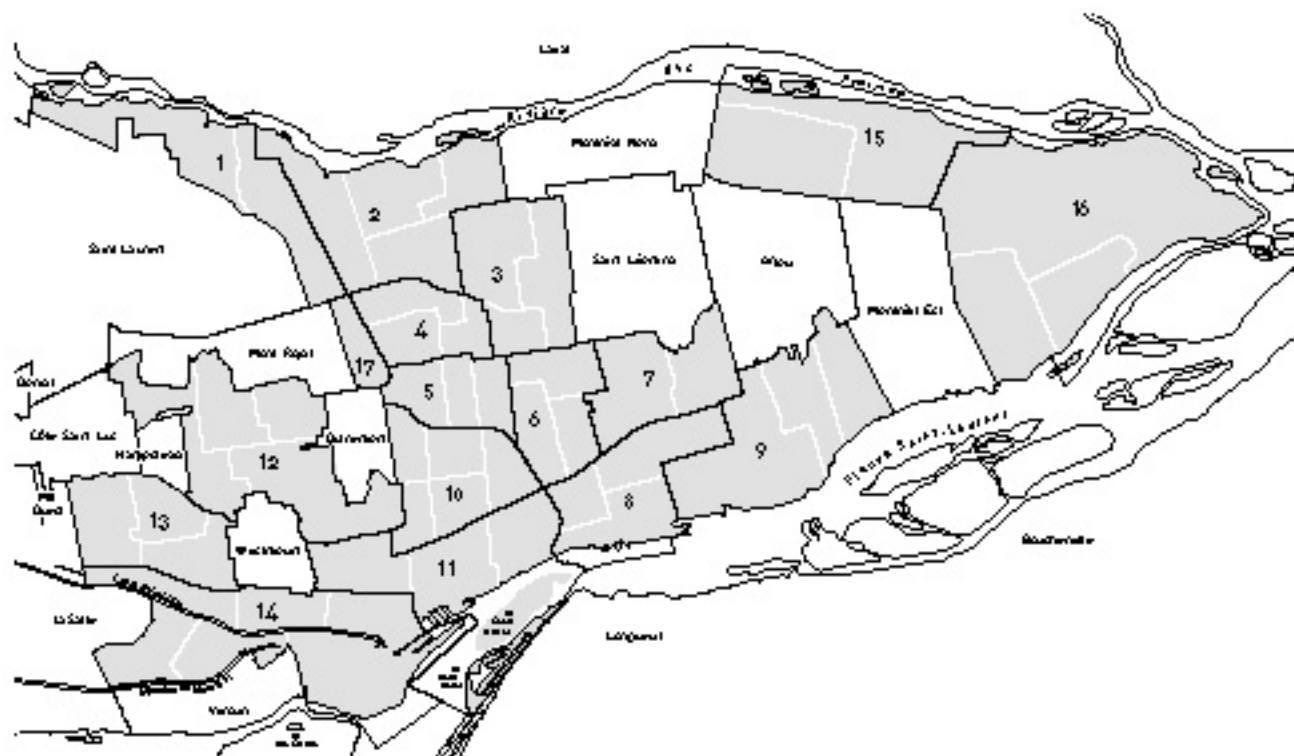
SPORTS, LOISIRS ET
 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
 Stella Guy
 Directrice

TRAVAUX PUBLICS
 ET ENVIRONNEMENT
 Johanne Falcon
 Directrice



- | | | |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1 Cartierville | 19 Bourbonnière | 40 Hochelaga |
| 2 L'Acadie | 20 Rosemont | 41 Maisonneuve |
| 3 Ahuntsic | 21 Lorimier | 42 Pierre-De-Coubertin |
| 4 Saint-Sulpice | 22 Plateau-Mont-Royal | 43 Louis-Riel |
| 5 Reury | 23 Laurier | 44 Longue-Pointe |
| 6 Sault-au-Récollet | 24 Mile-End | 45 Honoré-Beaugrand |
| 7 Saint-Michel | 25 Jeanne-Mance | 46 Tétraultville |
| 8 Jean-Rivard | 26 Peter-McGill | 47 Marc-Aurèle-Fortin |
| 9 François-Perreault | 27 Côte-des-Neiges | 48 Rivière-des-Prairies |
| 10 Villerey | 28 Dartington | 49 Pointe-aux-Trembles |
| 11 Octave-Crémaize | 29 Victoria | 50 La Rouselière |
| 12 Jarry | 30 Snowdon | 51 Bout-de-l'Île |
| 13 Parc-Extension | 31 Notre-Dame-de-Grâce | |
| 14 Saint-Édouard | 32 Loyola | |
| 15 Père-Marquette | 33 Décarie | |
| 16 Louis-Hébert | 34 Émard | |
| 17 Étienne-Desmarques | 35 Saint-Paul | |
| 18 Marie-Victorin | 36 Saint-Henri | |
| | 37 Pointe-Saint-Charles | |
| | 38 Saint-Jacques | |
| | 39 Sainte-Marie | |





- 1 Cartier
- 2 Ahuntsic
- 3 Saint-Michel
- 4 Villeray
- 5 Petite-Patrie
- 6 Rosemont
- 7 Nouveau-Rosemont
- 8 Hochelaga-Maisonneuve
- 9 Mercier
- 10 Plateau-Mont-Royal
- 11 Ville-Marie
- 12 Côte-des-Neiges
- 13 Notre-Dame-de-Grâce
- 14 Sud-Ouest
- 15 Rivière-des-Prairies
- 16 Pointe-aux-Trembles
- 17 Parc-Extension

TABLE DES MATIÈRES

Page

Les structures politique et administrative	
Mot du maire	1
Mot du président du comité exécutif	3
Mot du directeur général	5
Un profil de Montréal	7
Les faits saillants du budget de 2001	9

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Certificat du directeur du Service des finances et du contrôle budgétaire	19
Activités financières	
État des activités financières	22
Répartition du dollar budgétaire	23
Détail des revenus	24
Détail des dépenses et autres activités financières	28
Analyse des activités financières	
Analyse des revenus	32
Analyse des dépenses de fonctionnement	38
Analyse des autres activités financières	54
Analyse des affectations	55
Analyse du financement à long terme des dépenses de fonctionnement	56

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Revenus et dépenses	
Renseignements sur la taxation	59
Évaluation	60
Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité	61
État du coût des services municipaux	74
État des dépenses de fonctionnement par objets	76
Répartition de la contribution à la Communauté urbaine de Montréal	77
Budget cumulé présenté par fonds	78
Détail des transactions interfonds	80
État du surplus	81
Pacte fiscal	82
Ressources humaines	
Structure de l'effectif	85
Rémunération et contributions de l'employeur	88

ANNEXES

Énoncé des principales pratiques budgétaires	93
Impact des dépenses d'investissement sur le budget de fonctionnement	98
Cycle budgétaire annuel — Budget de fonctionnement	101
Glossaire	103

MOT DU MAIRE

Le présent budget survient au moment où Montréal est à un tournant de son histoire puisqu'il suit de peu le dépôt d'un projet de loi en vertu duquel Montréal deviendra, dans quelques mois, une nouvelle entité désignant tout le territoire de l'île qui compte actuellement 28 municipalités.

Ce dernier budget, préparé en fonction du statut de la Ville de Montréal qu'on lui connaît depuis des décennies, porte la même signature que les six autres déposés depuis 1994 par notre administration. Il s'inscrit donc dans une démarche qui aura jusqu'à maintenant permis à notre ville de faire des gains importants au chapitre de la compétitivité. En 2001, tant les dépenses que l'effectif et la dette seront à des niveaux inférieurs à ce qu'ils étaient en 1993.

Parallèlement à l'assainissement des finances publiques, à la réduction des charges fiscales et à la réalisation de projets ayant permis à des secteurs importants de retrouver un nouveau dynamisme, Montréal a pris le virage de la nouvelle économie et retrouvé une prospérité qui profite tout autant aux citoyens de Montréal qu'à la collectivité régionale.

Dans la foulée du projet de réorganisation municipale mis de l'avant par le gouvernement et de la création, plus tôt cette année, de la Communauté métropolitaine de Montréal, l'avenir s'annonce plus que jamais prometteur pour notre grande communauté.

Avec nos partenaires de l'île, nous sommes maintenant conviés à un rendez-vous historique. Il s'agit d'une occasion unique de réunir les forces vives qui permettront de libérer tout le potentiel que renferme notre milieu.

Le maire,

Pierre Bourque

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le budget que nous avons préparé pour 2001 est le juste reflet de la rigueur de la gestion que nous exerçons et de notre capacité à respecter les engagements que nous avons pris à l'endroit d'un nombre important de nos contribuables.

L'an 2000 aura notamment été marqué par le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière caractérisé par une baisse globale des valeurs de 7,4 pour cent et de variations de valeurs différentes selon le genre d'immeubles. Nous nous étions alors engagés à prendre les mesures appropriées afin de réduire au minimum l'impact du dépôt de ce rôle. Avec les mesures que nous avons prises dans ce budget, deux contribuables sur trois verront leur compte de taxes diminuer ou rester stable. En tenant compte de l'inflation, cette proportion grimpe à plus de quatre contribuables sur cinq.

Tout en maintenant une qualité de services qui répond aux attentes de la population, nous avons aussi réussi à bien contrôler nos dépenses. Au nom d'une saine gestion, nous avons cependant procédé au redressement de la base budgétaire d'activités qui sont sensibles à des facteurs externes.

Par ailleurs, la création de la Communauté métropolitaine de Montréal et l'entente financière et fiscale conclue entre les principaux organismes représentant les municipalités et le gouvernement nous auront permis de trouver une solution de remplacement permanente à la contribution temporaire de 53,6 millions de dollars du gouvernement du Québec qui prenait fin cette année.

Un contrôle rigoureux de nos dépenses et un suivi judicieux de nos recettes, exercés tout au cours de l'année, nous ont enfin permis de compter sur des sommes qui ont contribué à l'équilibre budgétaire de 2001.

Le président du comité exécutif,

Jean E. Fortier

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La création de la Communauté métropolitaine de Montréal, le dépôt de nouveaux rôles d'évaluation et la conclusion d'une entente financière et fiscale entre les deux grandes unions municipales et le gouvernement sont autant de faits marquants qui sont survenus au cours des derniers mois et ont eu un impact sur la planification budgétaire de 2001.

Dans ce contexte marqué de changements ayant des effets à la fois sur les dépenses et les revenus municipaux, nous avons veillé à ce que le présent budget respecte les orientations et les objectifs prioritaires de l'administration.

Aux prises avec un rôle d'évaluation foncière comportant une baisse globale des valeurs et des variations de valeurs différentes dans les diverses catégories de contribuables, nous nous sommes assurés de déterminer les mesures les plus appropriées, afin de répondre à l'objectif de l'administration de réduire au minimum l'impact du dépôt de ce nouveau rôle qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001 et servira de base à l'imposition, au cours de cet exercice.

Le présent budget comporte également une solution de remplacement permanente à la contribution temporaire de 53,6 millions de dollars accordée par le gouvernement du Québec et qui prenait fin cette année.

Par ailleurs, au nom d'une saine gestion, nous avons procédé au redressement de la base budgétaire d'activités dont certaines sont aussi importantes que le déneigement.

Je suis heureux, enfin, de souligner que la rigueur dont ont continué à faire preuve les gestionnaires a grandement facilité l'atteinte de l'équilibre de ces prévisions budgétaires.

Le directeur général,

Guy Coulombe

UN PROFIL DE MONTRÉAL

Au confluent de l'Amérique et de l'Europe, Montréal est la deuxième ville francophone en importance au monde et la seule grande ville où sont couramment parlés le français et l'anglais. Elle est classée 8^e au monde pour sa qualité de vie exceptionnelle, selon des recherches effectuées par des firmes internationales. Le coût de la vie y est parmi l'un des plus bas des grandes villes nord-américaines et européennes avec lesquelles elle partage nombre d'autres atouts, comme le dynamisme, l'efficacité et la qualité de son patrimoine.

Caractérisée par sa qualité de vie et sa joie de vivre, Montréal offre un sentiment de sécurité et d'harmonie que ne manquent pas de remarquer les visiteurs de l'étranger. Les mille et un visages qu'elle affiche trouvent leur source dans les quelque 80 communautés culturelles qui contribuent à la richesse culturelle, économique et humaine du milieu.

Au 15^e rang en Amérique du Nord par sa population, la région de Montréal figure, selon une étude de PricewaterhouseCoopers réalisée en 2000 :

- C au 9^e rang pour le nombre d'emplois en technologie de l'information;
- C au 8^e rang dans les secteurs de la pharmacie et des biotechnologies;
- C au 5^e rang dans le domaine de l'aérospatiale;
- C au 4^e rang pour la proportion de la population qui travaille dans ces 3 secteurs;
- C au 8^e rang pour le nombre d'entreprises dans ces secteurs.

Située au coeur du monde des affaires nord-américaines, Montréal accueille une quinzaine de banques étrangères, une soixantaine de centres financiers internationaux de même que de nombreux sièges sociaux d'entreprises multinationales.

Près de 80 pour cent des employés des organisations internationales établies à Montréal travaillent dans la Cité internationale qui accueille déjà le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'Union mondiale pour la nature, la Commission de coopération environnementale, l'Organisation internationale des Commissions de valeurs ainsi que le Bureau des Amériques du Conseil mondial de l'eau.

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui est établie à Montréal depuis 1945, et l'Association du transport aérien international (IATA) sont également toutes deux situées dans la Cité internationale.

Sont aussi présentes à Montréal la Société internationale de télécommunications aéronautiques, la Fédération internationale des associations de contrôleurs aériens ainsi que l'Institut international de formation en gestion aéronautique civile.

Montréal détient, en Amérique du Nord, le 3^e rang après Washington et New York, pour le nombre annuel de congrès internationaux qui s’y tiennent. Elle est en mesure d’offrir les infrastructures nécessaires permettant de combler tous les besoins propres aux organisations internationales. De plus, le Palais des Congrès, qui peut accueillir 12 000 congressistes, doublera ses installations et sa capacité dès 2001.

Les entreprises de services actives dans les domaines des finances, des assurances, de l’immobilier, des services aux entreprises, des transports, des communications, des services publics ainsi que de la santé, de l’éducation et du multimédia dominant dans la ville de Montréal. Près de 600 000 personnes y travaillent dans 35 000 lieux d’affaires, dont 11 000 commerces et 3 800 industries.

Occupant le 4^e rang en Amérique du Nord pour le nombre d’emplois en haute technologie (technologie de l’information, biopharmaceutique et aéronautique) par rapport à la population, 107 000 personnes sont engagées directement dans ce domaine dans la région métropolitaine de Montréal. La recherche de pointe, dans les secteurs les plus prometteurs de l’économie, s’effectue dans quelque 450 centres universitaires et privés.

Une masse critique d’entreprises s’est développée dans des secteurs de la nouvelle économie comme les télécommunications, les technologies de l’information, le multimédia, l’aéronautique et la biopharmaceutique.

Montréal détient un leadership incontesté en ce qui a trait à la conception de logiciels d’animation, au traitement de l’information et à la production de produits multimédia. La région métropolitaine de Montréal est le siège de la Cité du multimédia, de la Cité ciné ainsi que de deux centres de développement de technologies de l’information.

La présence de Bombardier, 3^e constructeur d’avions civils au monde, et de plus d’une douzaine de leaders mondiaux de cette industrie de pointe a permis de consacrer Montréal comme l’un des chefs de file mondial de l’industrie aérospatiale.

Le complexe montréalais de Nortel Networks est le producteur le plus important de réseaux optiques au monde, un secteur volatil où la technologie change rapidement et où la demande augmente de manière exponentielle.

Reconnue mondialement pour l’excellence de son secteur de la santé et l’importance des activités de recherche et de développement, Montréal constitue la seule région métropolitaine au monde où une entreprise biopharmaceutique peut réaliser, sur place, toutes les étapes de développement d’un nouveau médicament, de la recherche à la commercialisation.

Montréal est dotée d’un réseau d’enseignement supérieur, en langues française et anglaise, d’une qualité exceptionnelle. On compte quatre grandes universités et six grandes écoles. Les universités sont intégrées au tissu urbain montréalais et leurs chercheurs travaillent en étroite collaboration avec le secteur privé. Ce cadre de travail favorise grandement les transferts technologiques entre les différents secteurs d’activités.

Située à proximité du marché américain, Montréal est au carrefour de réseaux ferroviaire et routier qui la relient aux centres industriels des Grands Lacs ainsi qu’aux agglomérations du Nord-Est américain. Montréal compte également un aéroport international ainsi qu’un port intérieur qui est le deuxième plus important port de conteneurs sur la côte est de l’Amérique du Nord, après celui de New York.

Métropole économique et culturelle, Montréal se distingue tout particulièrement par la qualité de vie qu’elle offre à ses citoyens et à ses visiteurs. C’est, bien sûr, un coût de la vie relativement peu élevé, mais c’est aussi un environnement exceptionnel où le milieu urbain et la nature vivent en étroite intimité. C’est également un riche éventail d’événements et d’activités sportives, une vie culturelle riche et diversifiée qui s’appuie sur de multiples foyers de création dont la renommée de certains déborde largement les frontières.

Ville de défis, Montréal compte se faire reconnaître comme un modèle de développement durable dans le monde entier. Un objectif qu’elle compte concrétiser en s’appuyant sur deux grands éléments de la vie urbaine : l’aspect humain et l’aspect économique.

NOTES :

Le budget de la Ville de Montréal est présenté conformément aux prescriptions du ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec. Les principales pratiques budgétaires ayant guidé sa confection sont exposées en annexe.

Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars, sauf à la section des faits saillants et à moins d'indication contraire.

- , La création de la Communauté métropolitaine de Montréal et la conclusion d'une entente financière et fiscale entre les grandes unions municipales et le gouvernement du Québec ont un effet, à la fois sur les dépenses et les revenus du budget de 2001. Le tableau, page 82, offre une description des éléments touchés par ces décisions qui se traduisent par un gain net de 8,4 millions de dollars pour la Ville de Montréal.
- , Ces décisions ont aussi permis de trouver une solution de remplacement permanente à la contribution temporaire de 53,6 millions de dollars accordée par le gouvernement du Québec, par le biais de la Société de gestion Marie-Victorin, et qui prenait fin en l'an 2000.
- , Un contexte économique favorable, l'utilisation d'une partie du surplus anticipé de l'exercice courant et les effets de la création de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la conclusion d'un pacte fiscal constituent les principaux éléments du cadre financier ayant permis d'atteindre l'équilibre de ces prévisions budgétaires.
- , Montréal a procédé au redressement de la base budgétaire d'activités dont certaines sont aussi importantes que le déneigement.
- , La structure de l'effectif comptera 11 038,2 années-personnes, soit 85,4 années-personnes de plus qu'en l'an 2000. De ce nombre, 35 années-personnes sont consenties par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour la gestion des programmes gouvernementaux en matière de sécurité du revenu.
- , En 2001, l'imposition foncière se fera :
 - sur la base d'un nouveau rôle d'évaluation dont les variations de valeurs seront étalées sur trois ans et
 - selon un régime à taux multiples.
- , Deux contribuables sur trois verront leur compte de taxes foncières diminuer ou rester stable.
- , Quatre contribuables sur cinq verront leur compte de taxes locatives diminuer ou rester stable.
- , La collecte sélective des déchets sera étendue à l'ensemble du territoire.
- , La politique de consultation publique sera révisée en 2001.

Les faits saillants du budget de 2001 — Revenus

Les revenus fiscaux

Le dépôt de nouveaux rôles

- , Prévission des revenus fiscaux basée sur les nouveaux rôles triennaux déposés par le Service de l'évaluation de la CUM.
 - Baisse totale de 7,4 % des valeurs foncières (-5,4 % pour les valeurs imposables).
 - Baisse totale de 0,2 % des valeurs locatives (hausse de 1,3 % des valeurs imposables).

Les principaux paramètres fiscaux de 2001

- , Étalement des variations de valeurs foncières. Le compte de taxes foncières sera calculé à partir de la valeur ajustée [valeur du rôle précédent (1995) ajustée du tiers de la variation de la valeur entre la valeur précédente et la valeur inscrite au nouveau rôle (2001)].
- , Utilisation de taux variés dans le secteur foncier.
- , Abandon des surtaxes (immeubles non résidentiels et terrains vagues dotés de services).
- , Maintien des taux de taxation locatifs (affaires, eau et services).
- , Maintien du crédit de taxe d'affaires pour les commerces dont la valeur locative est inférieure à 30 000 \$.
- , Modification de la méthode de calcul de la taxe spéciale sur la valeur locative.

Les faits saillants des revenus fiscaux

Secteur foncier

& Utilisation de taux variés dans le secteur foncier :

Catégorie	Nombre de comptes	Taux 2000 ⁽¹⁾ \$/ 100 \$ d'évaluation	Taux 2001 ⁽¹⁾ \$/ 100 \$ d'évaluation
Immeubles de 5 logements et moins	160 922	1,99	1,99
Immeubles de 6 logements et plus	12 776	1,99	2,03
Immeubles mixtes de 5 logements et moins	6 868	1,99 à 2,13	1,99 à 2,19
Immeubles mixtes de 6 logements et plus	1 693	1,99 à 2,13	2,03 à 2,20
Immeubles non résidentiels	9 199	2,16	2,23
Terrains vagues dotés de services	3 363	3,98	3,98
Total	194 821		

⁽¹⁾ Les taux sont arrondis à deux décimales.

Les faits saillants du budget de 2001 — Revenus

Plus de 84 % des contribuables fonciers auront les mêmes taux de taxation qu'au budget de l'an 2000.

Le taux associé aux immeubles de 6 logements et plus est augmenté pour compenser partiellement la baisse des valeurs foncières de ces immeubles. Il en est de même pour les immeubles non résidentiels.

Pour les immeubles mixtes (cohabitation des volets résidentiel et non résidentiel), le taux est déterminé par la part relative de chacun des volets et par le nombre de logements.

Secteur locatif

- & Le taux de la taxe d'eau et de services demeure inchangé à 8,89 % de la valeur locative.
- & Le taux de la taxe d'affaires est maintenu à 12,99 %. Toutefois, grâce au crédit de la taxe d'affaires, le taux est diminué pour la plupart des contribuables montréalais :
 - taux réel de 11,01 % pour un lieu d'affaires dont la valeur locative est inférieure à 24 049 \$;
 - taux réel augmentant progressivement de 11,01 % à 12,99 % en fonction de la valeur locative supérieure à 24 049 \$. À partir de 30 000 \$, le taux réel est de 12,99 %.

Plus de 31 100 contribuables pourront bénéficier du crédit de la taxe d'affaires, dont 29 071 obtiendront le crédit maximum permis (valeur locative inférieure à 24 049 \$). Au total, les entreprises qui bénéficient du crédit profitent d'un allégement de 6 200 000 \$.

- & Le tarif de la taxe d'eau mesurée au compteur est maintenu à 0,22 \$ le mètre cube.
- & La méthode de calcul de la taxe spéciale est modifiée par l'utilisation d'un taux unique de 0,6 % sur la valeur locative. Cette taxe n'est plus calculée en fonction des 16 strates de valeurs locatives.

Les faits saillants du budget de 2001 — Revenus

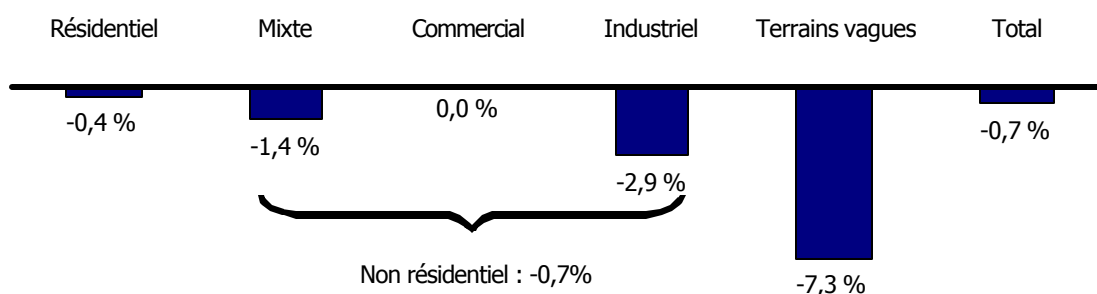
Les comptes de taxes

Secteur foncier

Les charges fiscales foncières baissent de 0,7 % par rapport au budget de l'an 2000.

- , Pour le secteur résidentiel, la baisse est de 0,4 %.
- , Pour le secteur non résidentiel, les charges fiscales diminuent de 0,7 %.
- , Pour les terrains vagues, la réduction atteint 7,3 %.

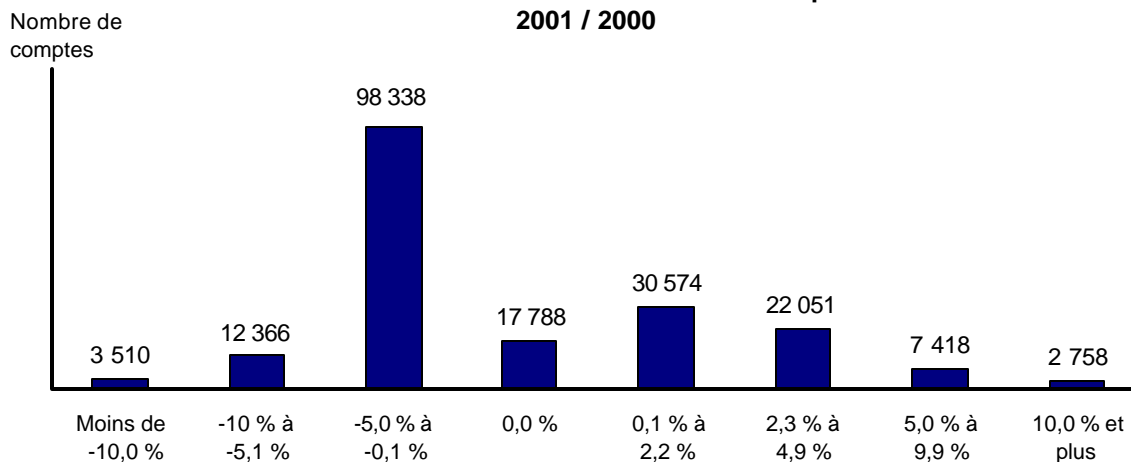
**Variation moyenne des charges fiscales foncières par secteurs
2001 / 2000**



Le graphique ci-dessous présente la distribution des comptes de taxes foncières pour l'ensemble des comptes imposables.

- , Près de 68 % des contribuables fonciers verront leur compte de taxes diminuer ou rester stable.
- , Près de 84 % des contribuables fonciers verront leur compte de taxes diminuer ou augmenter moins que l'inflation anticipée (2,3 %).

**Variation des taxes foncières : immeubles imposables
2001 / 2000**



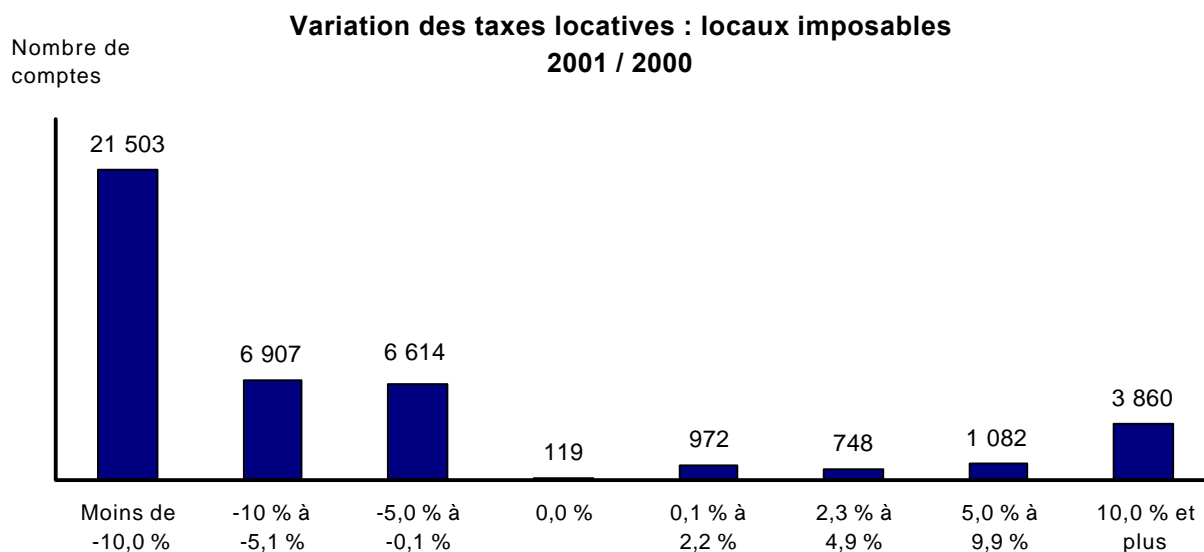
Les faits saillants du budget de 2001 — Revenus

Secteur locatif

Les charges fiscales du secteur locatif baissent de 0,6 % en moyenne. Cette baisse découle essentiellement de la réduction de plus de 4 M\$ des revenus afférents à la taxe spéciale.

Le graphique ci-dessous présente la distribution des comptes de taxes locatives de l'ensemble des comptes imposables.

Plus de 84 % des contribuables locatifs verront leur compte de taxes diminuer ou rester stable.



En résumé

Les charges fiscales du secteur résidentiel sont en baisse de 0,4 %.

Les charges fiscales du secteur non résidentiel sont en baisse de 0,7 %, soit la combinaison de la baisse foncière (0,7 %) et la baisse locative (0,6 %).

Les charges fiscales des terrains vagues diminuent de 7,3 %.

Globalement, les charges fiscales (foncières et locatives) baissent de 0,7 %.

Secteur	Variation moyenne des charges fiscales 2001 / 2000 en %		
	Foncières	Locatives	Globales
Résidentiel	(0,4)	-	(0,4)
Non résidentiel	(0,7)	(0,6)	(0,7)
Terrains vagues	(7,3)	-	(7,3)
Total	(0,7)	(0,6)	(0,7)

Les faits saillants du budget de 2001 — Revenus

Les revenus non fiscaux

Généralités

- , La grille tarifaire pour les utilisateurs des équipements sportifs et culturels reste globalement la même qu'en l'an 2000, à l'exception, entre autres, d'une légère hausse de la tarification au Jardin botanique, au Planétarium et au Biodôme pour les non-résidents.
- , Plusieurs autres tarifs de biens et de services fournis par la Ville ont été révisés en fonction de divers critères comme les frais encourus et la situation concurrentielle.
- , Les autres éléments faisant partie des revenus non fiscaux ont été réévalués en tenant compte, notamment, du nouveau pacte fiscal ainsi que de certains facteurs externes tels que la situation économique et le marché immobilier.

Autres revenus de sources locales

- , Les revenus des mutations immobilières résultant d'un transfert du droit de propriété d'un immeuble totalisent 25 600 000 \$, soit 600 000 \$ de plus qu'en l'an 2000.
- , Les revenus des contraventions estimés à 76 013 700 \$ sont en légère baisse de 1 924 400 \$ par rapport au budget de l'an 2000.
- , Les revenus d'intérêts, qui totalisent 27 519 300 \$, sont en hausse de 6 926 200 \$ en raison d'un solde bancaire quotidien plus élevé et de taux d'intérêt plus avantageux.
- , Les revenus de cession d'éléments d'actif immobilisés s'établissent à 8 850 000 \$, soit 53 600 000 \$ de moins que le budget de l'an 2000, représentant la fin de l'entente avec le gouvernement du Québec pour la Société de gestion Marie-Victorin.

Revenus de transferts

- , Le gouvernement du Québec versera une contribution financière de 7 966 500 \$ sous forme d'aide aux villes-centres en remplacement de l'aide auparavant allouée à titre de paiement tenant lieu de taxes associé aux entreprises de télécommunications, de gaz et d'électricité. De plus, dans le cadre du pacte fiscal, un montant de 17 242 700 \$ est inscrit à titre de mesures transitoires.
- , Un montant de 28 700 000 \$, en hausse de 7 100 000 \$, est inscrit en compensation des droits sur les divertissements.
- , La contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal au financement des équipements scientifiques s'établit à 23 700 000 \$ dont 12 400 000 \$ en provenance du gouvernement du Québec.
- , La participation du gouvernement du Québec au financement des programmes de subventions résidentielles est de 6 994 000 \$.
- , Un montant de 5 096 100 \$ sera reçu à titre de subvention du gouvernement du Québec concernant les programmes suivants : l'intégration des immigrants, les quartiers ciblés et les problèmes sociaux.

Habitation et amélioration urbaine

La Ville de Montréal poursuivra en 2001 ses efforts afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Dans le domaine résidentiel, elle injectera 34 198 200 \$ pour soutenir le développement sur l'ensemble du territoire.

- , Une contribution financière de 4 553 100 \$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal lui permettra de maintenir un parc de 5 273 logements et de 399 chambres.
- , La Ville continuera de favoriser le logement social en y injectant une somme de 4 753 100 \$. Ce montant représente la quote-part de Montréal pour le financement de la Corporation d'habitations Jeanne-Mance et de l'Office municipal d'habitation de Montréal.
- , En 2001, la Ville consacrera 3 584 000 \$ à son programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser l'acquisition d'unités résidentielles neuves.
- , Le programme de revitalisation des quartiers centraux (PRQC), mené conjointement avec le gouvernement du Québec, nécessitera un budget de 13 395 000 \$. Ce programme a pour but, entre autres, la rénovation de logements, la remise en état de bâtiments barricadés ou vacants, l'amélioration de la sécurité par la mise aux normes, la démolition de hangars et la construction de nouveaux logements.
- , Toujours en collaboration avec le gouvernement québécois, la Ville maintiendra son programme de subventions AccèsLogis qui aide les organismes communautaires dans le but de faire l'acquisition ou la rénovation d'immeubles pour les offrir en location à des familles à faible revenu. La Ville versera à cet égard des subventions totalisant 6 160 000 \$ en 2001.
- , Le programme de rénovations mineures qui a débuté en l'an 2000 nécessitera des crédits de 1 753 000 \$. Par cette démarche, la Ville de Montréal désire favoriser la réalisation de travaux mineurs sur le territoire municipal, mais dans les secteurs désignés du PRQC.

De plus, en vertu de l'entente intervenue avec le gouvernement du Québec en avril 2000 relativement, entre autres, à la réhabilitation de certains quartiers, une somme de 4 706 400 \$ a été prévue à titre de bonification aux programmes d'aide à l'habitation.

Aussi, un montant de 5 698 700 \$ sera alloué pour concrétiser l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Cette entente a pour objectif de soutenir le développement de l'archéologie, d'accentuer l'accessibilité aux arts et à la culture et de poursuivre la revitalisation des immeubles du Vieux-Montréal.

Une entente avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole assurera la réhabilitation de l'ancienne caserne Létourneux et sa transformation en centre de production culturelle et en espace municipal requis pour le pôle sportif du parc Champêtre. Un montant de 3 990 011 \$ est prévu à cette fin, dont 2 500 000 \$ en 2001.

C'est dans un souci d'embellissement que l'administration municipale poursuivra son programme d'élimination des poteaux sur son territoire. Ainsi, au cours des trois prochaines années, la Ville s'est fixé comme objectif de terminer son programme et donc d'éliminer les poteaux sur les 80 km prévus à l'origine dans son plan d'enfouissement. De plus, un objectif de déplacer les poteaux hors rue sur 8,2 km a été ajouté à ce programme pour la même période. Un montant de 4 153 600 \$ sera affecté à ce chapitre, dont 1 606 000 \$ en 2001. Ce budget servira, entre autres, à subventionner les résidents riverains qui seront touchés par ce programme.

Les faits saillants du budget de 2001 — Dépenses

Environnement et espaces verts

Un montant additionnel de 1 600 000 \$ est prévu pour finaliser en 2001 l'implantation de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire montréalais.

Le budget associé au déneigement a été rajusté en fonction de l'expérience des dernières années. Une modification apportée à la charte de la Ville a permis de réduire le budget associé aux dépenses contingentes et ainsi de permettre ce réaménagement budgétaire. Un montant de 7 800 000 \$ sera réaffecté à cet effet.

L'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout nécessitera un rajustement budgétaire pour financer les travaux exécutés en urgence. Ainsi, un montant de 1 000 000 \$ sera dédié à ces travaux imprévisibles.

La Ville maintiendra le budget de 2 550 000 \$ prévu pour la poursuite du programme d'action environnementale de Montréal (Éco-quartier) dont l'objectif est de soutenir les organismes qui oeuvrent pour l'amélioration de la qualité de l'environnement dans tous les quartiers de Montréal.

Un montant de 601 200 \$ est prévu pour l'exploitation du nouveau jardin des Premières Nations. L'aménagement d'un pavillon et de ce jardin paysager dans un environnement naturel au Jardin botanique est effectué en collaboration avec le gouvernement du Québec. Ce site sera inauguré à l'été 2001.

Développement communautaire et culturel

En l'an 2001, la Ville versera 13 688 200 \$ en contributions financières à des organismes oeuvrant dans les domaines des sports, des loisirs et du développement communautaire. Ces sommes permettront d'assurer la continuité des ententes de partenariat avec les organismes qui gèrent, entre autres, les clubs de vacances, les activités de loisirs, les clubs-sportifs et l'élite sportive, l'arbitrage, les centres communautaires, les maisons de jeunes, la sécurité urbaine ainsi que les événements publics.

La nouvelle piscine extérieure Ovila-Pelletier, dont l'ouverture est prévue en juin prochain, nécessitera un budget d'exploitation de 82 300 \$. Cette nouvelle installation fait partie du plan de mise en valeur du site du marché Maisonneuve.

Dans le but de consolider les interventions en matière de sécurité du revenu, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité augmentera l'enveloppe budgétaire dédiée à la Ville de Montréal de près de 6 % et 35 années-personnes additionnelles seront ajoutées à l'ensemble de ces programmes.

Le réseau des bibliothèques sera doté en l'an 2001 de 25 nouveaux postes publics d'accès gratuit à Internet. Ces installations qui seront mises à la disposition du public dans 16 bibliothèques du réseau proviennent d'une donation de la fondation Bill et Melinda Gates.

L'implantation d'un nouveau système de gestion de la Bibliothèque de Montréal débutera en 2001 pour s'étendre à l'ensemble du réseau d'ici 2003. Ce système offrira aux usagers une plus grande convivialité d'utilisation et d'accès à l'information disponible. Un montant de 196 100 \$ est prévu à cet effet.

Développement économique

Le développement économique continuera d'être une priorité pour l'administration municipale. Ainsi, l'ensemble des programmes d'aide au développement commercial et industriel seront maintenus en 2001.

La Ville de Montréal versera un montant de 500 000 \$ pour le financement des 10 sociétés d'initiative et de développement commercial (SIDC). De plus, une contribution de 50 000 \$ sera allouée à chacune des associations suivantes : l'Association des marchands de la Petite Italie, l'Association des marchands du Vieux-Montréal et l'Association des commerçants de Pointe-aux-Trembles.

Une somme de 2 521 300 \$ est prévue pour le Programme Opération Commerce (POC) afin de revitaliser certaines artères commerciales. De plus, l'extension du programme à de nouveaux secteurs nécessite l'ajout d'un montant de 243 800 \$ en 2001.

Dans le contexte du Programme de coopération industrielle de Montréal (PROCIM), un montant de 9 531 500 \$ sera octroyé pour permettre le versement de subventions allouées en vertu du programme existant et répondre aux demandes relatives aux nouveaux projets de construction pour lesquels les subventions seront accordées en fonction de l'augmentation des taxes foncières découlant des travaux. Une modification réglementaire apportée en l'an 2000 permet maintenant d'accorder des subventions pour des projets de développement et de fourniture de produits et services liés aux affaires électroniques et toute activité liée à l'exploitation de solutions d'affaires électroniques, et ce, sur deux territoires spécifiques. De plus, une aide particulière à la revitalisation de la Cité de la mode sera mise en place; des crédits de 250 000 \$ y seront consacrés.

Tel qu'il a été annoncé l'an dernier, le Programme de revitalisation des terrains vagues du centre-ville a connu une modification réglementaire en l'an 2000 afin de rendre admissibles les projets de rénovation au centre-ville où l'évaluation foncière du bâtiment est inférieure au tiers de la valeur foncière de l'ensemble. Un budget total de 12 057 800 \$ a été approuvé au regard de ce programme, dont 181 200 \$ seront affectés en 2001.

La Ville de Montréal continuera de soutenir la promotion de l'industrie touristique et versera 1 400 000 \$ à Tourisme Montréal.

Les faits saillants du budget de 2001 — Dépenses

Administration générale

Un nouveau pacte fiscal a été convenu en l'an 2000 avec le gouvernement du Québec. Ce pacte se compose essentiellement des mesures prévues à l'Entente financière et fiscale liant le gouvernement et l'ensemble des municipalités du Québec, d'une part, et des dispositions découlant de la création de la Communauté métropolitaine de Montréal, d'autre part. Le budget de 2001 traduit entièrement l'impact de ce nouveau pacte fiscal dont les mesures et les dispositions sont présentées à la section «renseignements complémentaires».

Une modification apportée à la charte de la Ville a permis de réduire le budget associé aux dépenses contingentes. Ces économies seront affectées en partie au déneigement de la ville en fonction des tendances remarquées au cours des dernières années.

Le nouveau système intégré de gestion des ressources que la Ville s'apprête à implanter au cours des prochaines années nécessitera un budget de 1 700 000 \$ en 2001 pour débiter les travaux de réingénierie des processus.

Dans la foulée de l'adoption par le comité exécutif d'une nouvelle politique de consultation publique dès le début de 2001, le budget prévoit une somme additionnelle de 1 342 000 \$ qui sera dédiée à cette nouvelle approche de consultation.

L'entente cadre conclue avec le gouvernement du Québec, en avril 1999, quant à l'établissement d'un partenariat en vue d'appuyer la relance économique et l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais, justifie l'ajout de 8 633 700 \$ qui seront affectés prioritairement à l'amélioration des équipements municipaux et à la bonification des programmes d'aide à l'habitation dans les quartiers ciblés.

L'injection d'un montant de 1 200 000 \$ dédié à l'acquisition de pièces pour l'entretien du matériel roulant devrait optimiser l'utilisation du parc de véhicules mis à la disposition des services municipaux.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Certificat du directeur du Service des finances et du contrôle budgétaire

Sous réserve de l'adoption des dispositions du projet de loi 150 qui sont relatives à la prise d'effet des mesures fiscales, je certifie :

- a) Selon le paragraphe d) de l'article 670 de la charte de la Ville de Montréal, que le budget de l'exercice 2001 est conforme aux dispositions de la loi et des règlements;
- b) selon l'article 651, que les revenus globaux de l'exercice 2001 sont estimés à 2 035 806,7 \$;
- c) selon l'article 654, que les crédits nécessaires en 2001 pour les fins énumérées ci-dessous sont les suivants :

— Frais de financement	
• Montant à payer en principal	22 089,2
• Contributions au fonds d'amortissement	187 565,5
• Intérêts sur la dette	163 090,3
• Intérêts sur financement temporaire	1 000,0
• Frais divers	358,0
	374 103,0
— Pertes possibles en matière de perception	15 131,6

Le directeur
du Service des finances et du contrôle budgétaire

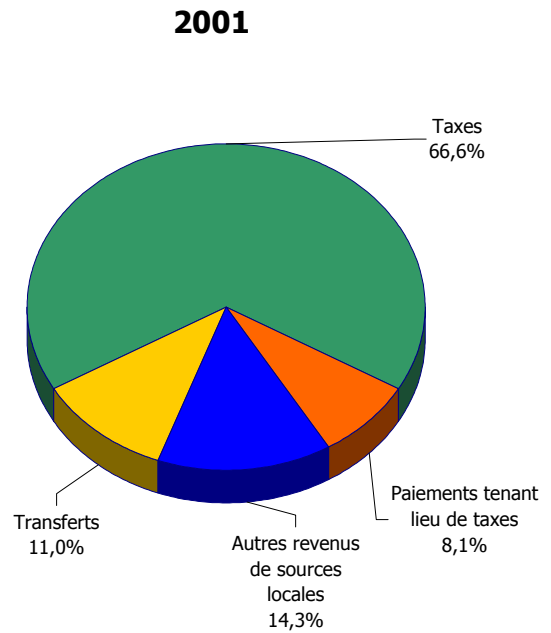
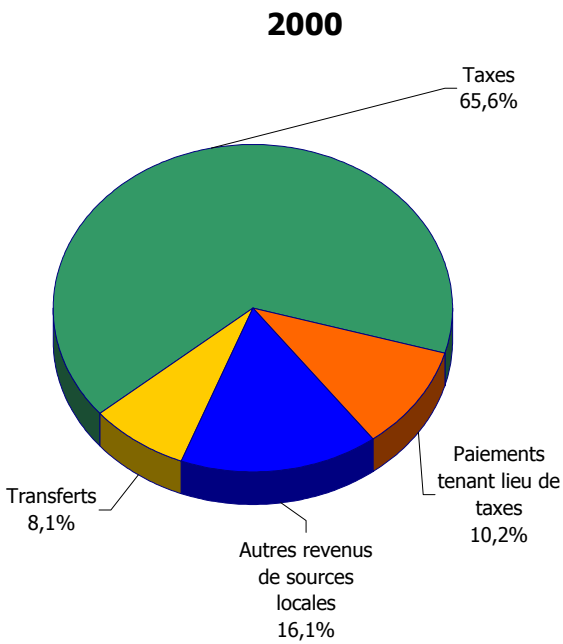
André Delisle
Le 21 novembre 2000

Activités financières

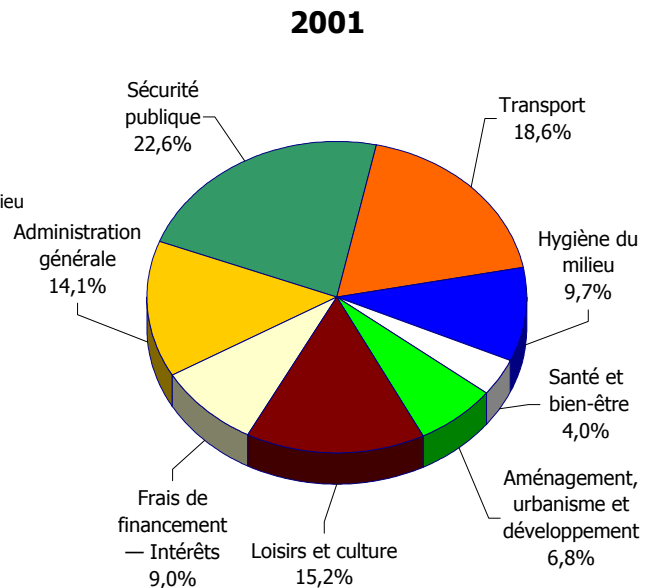
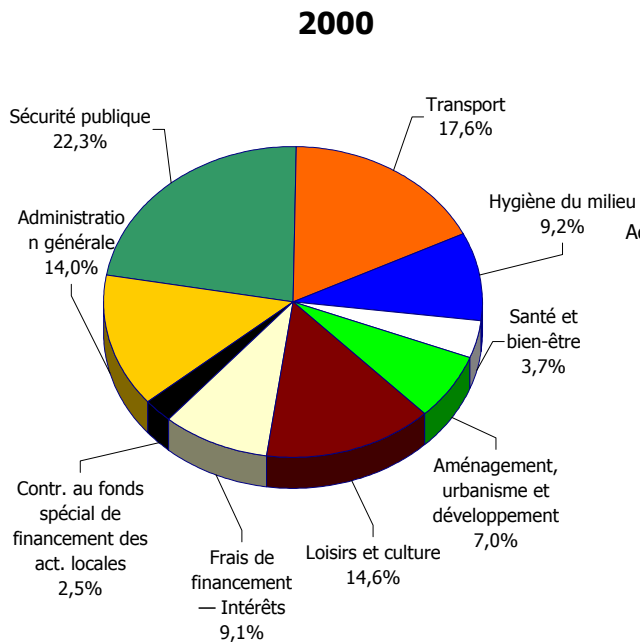
État des activités financières

	Réel 1999	Comparatif 2000	Prévision 2001	Ecart en %
Revenus				
Taxes	1 354 068,0	1 356 104,6	1 354 754,5	(0,1)
Paiements tenant lieu de taxes	212 199,0	211 229,7	165 759,5	(21,5)
Autres revenus de sources locales	361 288,0	333 989,5	291 198,7	(12,8)
Transferts	129 392,0	166 923,8	224 094,0	34,2
Total des revenus	2 056 947,0	2 068 247,6	2 035 806,7	(1,6)
Dépenses de fonctionnement				
Administration générale	250 247,0	257 916,4	257 963,1	0,0
Sécurité publique	388 641,0	411 290,7	412 366,1	0,3
Transport	329 661,0	324 612,2	339 537,3	4,6
Hygiène du milieu	176 546,0	168 767,5	177 328,0	5,1
Santé et bien-être	64 837,0	69 011,8	72 799,2	5,5
Aménagement, urbanisme et développement	118 268,0	128 348,5	123 982,4	(3,4)
Loisirs et culture	264 683,0	268 381,3	276 176,0	2,9
Frais de financement — Intérêts	170 613,0	166 846,5	164 448,3	(1,4)
Contr. au fonds spécial de financement des act. locales	46 832,0	46 832,3		(100,0)
	1 810 328,0	1 842 007,2	1 824 600,4	(0,9)
Autres activités financières				
Frais de financement — Capital	192 495,0	197 997,4	211 349,3	6,7
Transfert aux activités d'investissement	32 618,0	48 841,0	35 122,0	(28,1)
	225 113,0	246 838,4	246 471,3	(0,1)
Total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	2 035 441,0	2 088 845,6	2 071 071,7	(0,9)
Excédent des activités financières avant affectations	21 506,0	(20 598,0)	(35 265,0)	
Affectations				
Surplus accumulé	10 448,0	18 000,0	31 850,0	
Réserves financières et fonds réservés	(1 953,0)			
	8 495,0	18 000,0	31 850,0	
Excédent avant financement à long terme	30 001,0	(2 598,0)	(3 415,0)	
Financement à long terme des dépenses de fonctionnement	6 889,0	2 598,0	3 415,0	
Excédent net	36 890,0	0,0	0,0	

Revenus par catégories



Dépenses par fonctions



Détail des revenus

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Taxes			
<u>Sur la valeur foncière</u>			
Taxe générale	900 652,3	958,0	(99,9)
immeubles de 5 logements et moins		456 167,5	
immeubles de 6 logements et plus		136 697,7	
immeubles non résidentiels		328 257,4	
terrains vagues dotés de services		11 096,8	
Surtaxe sur les immeubles non résidentiels	25 625,7	350,0	(98,6)
Surtaxe sur les terrains vagues dotés de services	11 056,6	(200,0)	(101,8)
	<u>937 334,6</u>	<u>933 327,4</u>	<u>(0,4)</u>
<u>Sur une autre base</u>			
Tarification pour services municipaux			
eau	162 482,3	168 535,4	3,7
service de la dette	12 000,0	11 500,0	(4,2)
autres	16 079,7	11 943,7	(25,7)
	<u>190 562,0</u>	<u>191 979,1</u>	<u>0,7</u>
Taxe d'affaires			
sur l'ensemble des valeurs locatives	224 868,9	225 987,1	0,5
autres	3 339,1	3 460,9	3,6
	<u>228 208,0</u>	<u>229 448,0</u>	<u>0,5</u>
Total des taxes	<u>1 356 104,6</u>	<u>1 354 754,5</u>	<u>(0,1)</u>

Détail des revenus

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Paiements tenant lieu de taxes			
<u>Gouvernement du Québec</u>			
Immeubles et lieux d'affaires du gouvernement			
taxes foncières	12 129,6	13 526,5	11,5
taxe d'affaires	13 191,3	12 905,8	(2,2)
surtaxe sur les immeubles non résidentiels	994,4		(100,0)
compensation pour services municipaux	9 035,0	8 841,9	(2,1)
	35 350,3	35 274,2	(0,2)
Immeubles des réseaux			
santé et services sociaux	36 096,1	42 132,8	16,7
cégeps et universités	39 989,7	46 226,1	15,6
écoles primaires et secondaires	10 316,0	13 734,5	33,1
	86 401,8	102 093,4	18,2
Autres immeubles			
immeubles de certains gouv. et d'org. internationaux	3 164,9	3 185,7	0,7
biens culturels classés	86,6		(100,0)
	3 251,5	3 185,7	(2,0)
	125 003,6	140 553,3	12,4
<u>Gouvernement du Canada et ses entreprises</u>			
Taxes foncières	13 427,1	13 982,9	4,1
Taxe d'affaires	345,5	360,7	4,4
Surtaxe sur les immeubles non résidentiels	1 033,5		(100,0)
Compensation pour services municipaux	8 116,6	6 654,7	(18,0)
	22 922,7	20 998,3	(8,4)
<u>Organismes municipaux</u>			
Compensation pour services municipaux	2 865,0	2 773,4	(3,2)
<u>Autres</u>			
Réseaux de télécommunications, gaz et électricité			
télécommunications, gaz et électricité	50 900,0		(100,0)
villes-centres	7 950,0		(100,0)
Autres	1 588,4	1 434,5	(9,7)
	60 438,4	1 434,5	(97,6)
Total des paiements tenant lieu de taxes	211 229,7	165 759,5	(21,5)

Détail des revenus

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Ecart en %
Autres revenus de sources locales			
<u>Services rendus aux organismes municipaux</u>			
Administration générale	52,9	52,9	0,0
Sécurité publique			
police	1 246,3	329,0	(73,6)
protection contre les incendies	99,5	99,5	0,0
Transport — réseau routier		488,6	
Hygiène du milieu			
purification et traitement de l'eau potable	4 888,6	3 648,3	(25,4)
réseau de distribution de l'eau potable	7 646,3	9 848,8	28,8
réseau d'égout	80,0	80,0	0,0
Santé et bien-être	0,1	0,1	0,0
Aménagement, urbanisme et développement — autres	1,0	1,0	0,0
Frais de financement			
dette à long terme -capital	481,1	614,6	27,7
-intérêts et autres frais	12 436,3	11 579,7	(6,9)
autres frais de financement	20,8	28,8	38,5
	26 952,9	26 771,3	(0,7)
<u>Autres services rendus</u>			
Administration générale	7 762,4	4 866,0	(37,3)
Sécurité publique	483,8	473,8	(2,1)
Transport	7 520,5	8 494,8	13,0
Hygiène du milieu	5 713,9	6 595,0	15,4
Santé et bien-être	136,3	136,3	0,0
Aménagement, urbanisme et développement	55 202,4	55 599,9	0,7
Loisirs et culture	19 777,3	20 471,1	3,5
Autres	10 756,1	16 063,0	49,3
	107 352,7	112 699,9	5,0
<u>Autres revenus</u>			
Imposition de droits			
licences et permis	6 102,9	5 754,5	(5,7)
droits de mutation immobilière	25 000,0	25 600,0	2,4
Amendes et pénalités	81 882,7	79 838,0	(2,5)
Intérêts	20 593,1	27 519,3	33,6
Cession d'éléments d'actif immobilisés — autres	62 450,0	8 850,0	(85,8)
Contribution des promoteurs	1 721,0	2 132,0	23,9
Autres	1 934,2	2 033,7	5,1
	199 683,9	151 727,5	(24,0)
Total des autres revenus de sources locales	333 989,5	291 198,7	(12,8)

Détail des revenus

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Transferts			
<u>Transferts inconditionnels</u>			
Subvention du gouvernement du Québec			
compensation — droits sur les divertissements	21 600,0	28 700,0	32,9
autres		29 209,2	
	21 600,0	57 909,2	168,1
<u>Transferts conditionnels</u>			
Subventions gouvernementales :			
administration générale	50,0	50,0	0,0
sécurité publique			
sécurité civile			
transport			
réseau routier	19 948,0	10 764,0	(46,0)
autres			
hygiène du milieu			
réseau de distribution de l'eau potable	3 561,0	2 510,0	(29,5)
réseau d'égout	2 815,0	2 651,0	(5,8)
autres	1 426,0		(100,0)
santé et bien-être	65 474,9	69 165,6	5,6
aménagement, urbanisme et développement			
promotion et développement économique	3 866,4	4 863,1	25,8
autres	8 363,6	10 214,0	22,1
loisirs et culture			
activités culturelles	536,0	336,0	(37,3)
bibliothèques	3 064,8	3 064,8	0,0
autres	12 500,0	6 643,0	(46,9)
autres	12 061,8	21 990,7	82,3
Autres transferts conditionnels	11 656,3	33 932,6	191,1
	145 323,8	166 184,8	14,4
Total des transferts	166 923,8	224 094,0	34,2

Détail des dépenses et autres activités financières

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Ecart en %
Dépenses de fonctionnement			
<u>Administration générale</u>			
Services législatifs et exécutifs	26 421,3	30 144,3	14,1
Application de la loi	26 295,4	27 902,1	6,1
Gestion financière et administrative	77 744,5	80 500,0	3,5
Greffe	6 569,0	6 691,8	1,9
Évaluation	10 089,6	10 177,4	0,9
Gestion du personnel	15 501,4	15 988,8	3,1
Autres	95 295,2	86 558,7	(9,2)
	<u>257 916,4</u>	<u>257 963,1</u>	<u>0,0</u>
<u>Sécurité publique</u>			
Activités policières et d'ordre public	230 350,7	234 792,4	1,9
Protection incendie et civile	170 782,6	167 535,1	(1,9)
Réglementation et inspections	10 157,4	10 038,6	(1,2)
	<u>411 290,7</u>	<u>412 366,1</u>	<u>0,3</u>
<u>Transport</u>			
Soutien administratif et technique	51 099,7	53 511,9	4,7
Voirie municipale	38 465,8	42 258,2	9,9
Enlèvement de la neige	56 399,3	62 580,8	11,0
Éclairage des rues	10 863,2	10 854,5	(0,1)
Signalisation routière	7 914,2	8 501,3	7,4
Transport en commun	159 870,0	161 830,6	1,2
	<u>324 612,2</u>	<u>339 537,3</u>	<u>4,6</u>
<u>Hygiène du milieu</u>			
Administration et soutien fonctionnel	9 428,3	9 849,1	4,5
Service d'eau et d'égout	95 327,2	98 193,4	3,0
Traitement des déchets	63 485,6	68 700,6	8,2
Protection de l'environnement	526,4	584,9	11,1
	<u>168 767,5</u>	<u>177 328,0</u>	<u>5,1</u>
<u>Santé et bien-être</u>			
Interventions sociales et communautaires	1 761,5	1 758,0	(0,2)
Sécurité sociale	66 129,8	70 003,1	5,9
Surveillance de la santé	1 120,5	1 038,1	(7,4)
	<u>69 011,8</u>	<u>72 799,2</u>	<u>5,5</u>

Détail des dépenses et autres activités financières

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Ecart en %
<u>Aménagement, urbanisme et développement</u>			
Urbanisme et zonage	19 239,6	19 240,1	0,0
Promotion et développement économique	44 344,5	38 744,2	(12,6)
Rénovation urbaine et restauration	47 974,7	51 831,0	8,0
Logement	12 050,6	9 306,2	(22,8)
Autres	4 739,1	4 860,9	2,6
	128 348,5	123 982,4	(3,4)
<u>Loisirs et culture</u>			
Activités récréatives	175 466,3	179 543,8	2,3
Activités culturelles et éducatives	92 915,0	96 632,2	4,0
	268 381,3	276 176,0	2,9
<u>Frais de financement — Intérêts</u>	166 846,5	164 448,3	(1,4)
<u>Contribution au fonds spécial de financement des activités locales</u>	46 832,3		(100,0)
Total des dépenses de fonctionnement	1 842 007,2	1 824 600,4	(0,9)
Autres activités financières			
Frais de financement — Capital	197 997,4	211 349,3	6,7
Transferts aux activités d'investissement	48 841,0	35 122,0	(28,1)
Total des autres activités financières	246 838,4	246 471,3	(0,1)
Total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	2 088 845,6	2 071 071,7	(0,9)

Analyse des activités financières

Analyse des revenus

Taxes

Cette catégorie de revenus groupe l'ensemble des revenus de taxation. Elle était composée notamment, en l'an 2000, de la taxe foncière générale, de la surtaxe sur les terrains vagues dotés de services et de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. En 2001, l'utilisation de taux variés entraîne le remplacement des surtaxes par quatre taux fonciers différents.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
<u>Sur la valeur foncière</u>			
Taxes générales	900 652,3	933 177,4	3,6
Surtaxes	36 682,3	150,0	(99,6)
	<u>937 334,6</u>	<u>933 327,4</u>	<u>(0,4)</u>
<u>Sur une autre base</u>			
Tarifification pour services municipaux	190 562,0	191 979,1	0,7
Taxe d'affaires	228 208,0	229 448,0	0,5
	<u>418 770,0</u>	<u>421 427,1</u>	<u>0,6</u>
Total des taxes	<u>1 356 104,6</u>	<u>1 354 754,5</u>	<u>(0,1)</u>

Les revenus de taxation totalisent 1 354 754,5 \$. Ils sont en baisse de 0,1 % par rapport à ceux prévus en l'an 2000. Parmi les principaux facteurs de variation, mentionnons :

Taxe foncière

- , Effets combinés du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation et de la baisse moyenne de l'effort fiscal (-0,7 %).
- , Actualisation des valeurs et ajout de nouveaux immeubles.

Taxe sur une autre base

- , Indexation des valeurs locatives (dépôt du nouveau rôle) et maintien des taux de taxes d'affaires et d'eau et de services.
- , Réduction de la taxe spéciale.
- , Actualisation des valeurs, ajout de nouveaux locaux et diminution de la vacance.

Les taux de taxation servant à l'établissement des revenus fiscaux sont adoptés par le conseil municipal et s'appliquent aux valeurs foncières et aux valeurs locatives inscrites aux rôles de taxation.

Principaux taux de taxation

	Comparatif 2000	Prévision 2001
Impôt foncier ⁽¹⁾		
- Taxe foncière générale	1,99	-
Taxe foncière générale à taux variés		
. Immeubles de 5 logements et moins	-	1,99
. Immeubles de 6 logements et plus	-	2,03
. Immeubles non résidentiels ⁽²⁾	-	2,23
. Terrains vagues dotés de services	-	3,98
- Surtaxe sur les terrains vagues dotés de services	1,99	-
- Surtaxe sur les immeubles non résidentiels	0,17	-
Taxes locatives ⁽³⁾		
- Taxe d'eau et de services	8,89	8,89
- Taxe d'affaires ⁽⁴⁾	de 11,01 à 12,99	de 11,01 à 12,99

⁽¹⁾ Ces taux sont exprimés en pourcentage et sont applicables sur la valeur foncière imposable des immeubles.

⁽²⁾ Pour les immeubles mixtes, le taux est modulé en fonction du nombre de logements et de la proportion de la valeur non résidentielle.

⁽³⁾ Ces taux sont exprimés en pourcentage et sont applicables sur la valeur locative des lieux d'affaires.

⁽⁴⁾ Un crédit de taxe d'affaires permet de diminuer le taux de cette taxe, jusqu'à 11,01 %.

Analyse des revenus

Paiements tenant lieu de taxes

Cette catégorie de revenus groupe les compensations tenant lieu de taxes. Les immeubles gouvernementaux sont exempts des taxes proprement dites. Le gouvernement du Québec, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et le gouvernement du Canada, en vertu de la Loi sur les subventions aux municipalités, contribuent en partie au financement des municipalités en versant des compensations tenant lieu de taxes. De même, les organismes sans but lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec et les organismes religieux paient une compensation aux municipalités.

Plusieurs méthodes de calcul sont utilisées pour établir les paiements tenant lieu de taxes. Par exemple, dans le cas des immeubles des réseaux des affaires sociales et de l'éducation, ces paiements sont le résultat du produit de l'évaluation multipliée par un pourcentage du taux global de taxation.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Gouvernement du Québec	125 003,6	140 553,3	12,4
Gouvernement du Canada et ses entreprises	22 922,7	20 998,3	(8,4)
Organismes municipaux	2 865,0	2 773,4	(3,2)
Autres	60 438,4	1 434,5	(97,6)
Total des paiements tenant lieu de taxes	211 229,7	165 759,5	(21,5)

Les revenus fiscaux découlant des paiements tenant lieu de taxes totalisent 165 759,5 \$. Ces revenus sont en baisse de 21,5 % par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les principaux facteurs affectant le niveau des revenus de compensation se résument ainsi :

- , Abolition de la compensation associée aux entreprises de télécommunications, de gaz et d'électricité (-50,9 M\$).
- , Augmentation de la compensation afférente aux immeubles des réseaux (+15,4 M\$).
- , Présentation, en 2001, des revenus afférents à l'aide aux villes-centres à la catégorie «transferts inconditionnels» (-7,9 M\$).

Principaux taux de taxation

	Comparatif 2000	Prévision 2001
Gouvernement du Québec ^{(1) (2)}		
Taux global de taxation	2,4105	2,4457
. Affaires sociales, universités et cégeps	1,9284	2,2623
. Écoles primaires et secondaires	0,6026	0,8193

(1) Ces taux sont exprimés en pourcentage et sont applicables sur la valeur foncière imposable des immeubles.

(2) En conformité avec les articles 254 et 255 de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec verse des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles de ses réseaux. Ces compensations sont égales à 92,5 % du taux global de taxation dans le cas des immeubles des réseaux des affaires sociales, des universités et des cégeps. Le taux applicable aux écoles primaires et secondaires est égal à 33,5 % du taux global de taxation (taux estimatifs).

Analyse des revenus

Autres revenus de sources locales

Cette catégorie de revenus comprend les revenus de services rendus aux organismes municipaux, les autres services rendus et les autres revenus.

Les revenus de services rendus aux organismes municipaux sont principalement ceux afférents à la fourniture de l'eau potable à 15 municipalités avoisinantes.

Les autres services rendus regroupent les revenus générés par la prestation de services aux contribuables et par la récupération de frais divers. Les revenus comptabilisés dans cette sous-catégorie sont répartis selon les services rendus et en fonction de l'activité correspondante. Ces activités sont généralement tarifées. Elles comprennent, entre autres, les loyers, les documents vendus, la récupération de frais encourus pour divers travaux effectués au profit d'un tiers et les activités sportives et culturelles.

Les autres revenus comprennent ceux issus de l'ensemble des droits municipaux, soit les permis, les droits sur les mutations immobilières, les amendes et les frais qui s'y rattachent ainsi que les contraventions. S'y ajoutent les intérêts perçus ainsi que les revenus dû à la cession d'éléments de l'actif.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	26 952,9	26 771,3	(0,7)
Autres services rendus	107 352,7	112 699,9	5,0
Autres revenus	199 683,9	151 727,5	(24,0)
Total des autres revenus de sources locales	333 989,5	291 198,7	(12,8)

La baisse des revenus des **services rendus aux organismes municipaux** est principalement due à la diminution de la superficie louée au quartier général de la police (917,3 \$). Par contre, la signature d'ententes avec certaines municipalités concernant l'élimination de la neige explique une hausse de 488,6 \$.

Les revenus des **autres services rendus** sont en hausse de 5 347,2 \$. La sous-catégorie administration générale baisse de 2 896,4 \$, essentiellement en raison d'une modification faite dans le traitement comptable des accidentés du travail (3 401,0 \$). Par contre, l'augmentation des revenus de transport de 974,3 \$ provient, entre autres, de l'entente avec la Société (en commandite) de stationnement de Montréal, pour un écart positif de 800,0 \$. L'augmentation du volume de déversement des déchets au Complexe environnemental de Saint-Michel apporte des revenus additionnels de 580,0 \$ contribuant à la hausse de 881,1 \$ de la sous-catégorie de revenus hygiène du milieu. La mise à jour de la tarification haussant de 0,50 \$ le droit d'entrée aux installations du Service des équipements scientifiques porte le tarif à 10,00 \$ et générera des revenus additionnels de 440,0 \$. Une hausse des revenus de location des immeubles de 1 592,0 \$ permet, entre autres, de justifier la croissance remarquée au chapitre de la sous-catégorie autres revenus.

Quant aux **autres revenus**, la baisse de 47 956,4 \$ s'explique principalement par la fin de l'entente avec le gouvernement du Québec relativement à la Société de gestion Marie-Victorin (53 600,0 \$) et par une baisse des revenus d'amendes et pénalités (2 044,7 \$). En contrepartie, on remarque une hausse des revenus d'intérêts (6 926,2 \$) due principalement à un solde bancaire plus élevé.

Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les revenus comptabilisés dans cette catégorie sont groupés en fonction de la finalité du transfert. Ces revenus servent, entre autres, à financer les dépenses de fonctionnement, du service de la dette et des immobilisations.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Transferts inconditionnels	21 600,0	57 909,2	168,1
Transferts conditionnels	145 323,8	166 184,8	14,4
Total des transferts	166 923,8	224 094,0	34,2

Les revenus de **transferts inconditionnels** provenant du gouvernement du Québec et versés à titre de compensation des droits sur les divertissements atteindront 28 700,0 \$. De plus, ce dernier versera une contribution financière de 7 966 500 \$ comme aide aux villes-centres en remplacement de celle auparavant allouée à titre de paiement tenant lieu de taxes associé aux entreprises de télécommunications, de gaz et d'électricité. En vertu du pacte fiscal, un montant de 17 242 700 \$ est inscrit à titre de mesures transitoires.

Les **transferts conditionnels** sont en hausse de 20 861,0 \$ dû, entre autres, à la contribution de la CMM pour les équipements scientifiques (23 700,0 \$) et au rajustement, par le gouvernement du Québec, des programmes en matière de sécurité du revenu (3 690,7 \$). De plus, diverses subventions provinciales reliées à la réhabilitation de l'ancienne caserne Létourneux, aux quartiers ciblés, à l'intégration des immigrants et aux problèmes sociaux sont en hausse de 6 616,1 \$. Les revenus de transferts concernant le remboursement du service de la dette pour le programme tripartite d'infrastructures augmentent de 5 779,3 \$. En contrepartie, les montants afférents au paiement des dépenses prévues au programme triennal d'immobilisations sont en baisse de 18 130,0 \$.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Administration générale

Cette fonction comprend essentiellement l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses sont notamment reliées au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi, à la gestion financière, administrative et du personnel.

Certaines dépenses ponctuelles, qui ne peuvent être réparties dans les diverses activités municipales, peuvent également y être présentées.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Services législatifs et exécutifs	26 421,3	30 144,3	14,1
Application de la loi	26 295,4	27 902,1	6,1
Gestion financière et administrative	77 744,5	80 500,0	3,5
Greffe	6 569,0	6 691,8	1,9
Évaluation	10 089,6	10 177,4	0,9
Gestion du personnel	15 501,4	15 988,8	3,1
Autres	95 295,2	86 558,7	(9,2)
Total de l'administration générale	257 916,4	257 963,1	0,0

Le budget affecté à l'administration générale est sensiblement le même qu'en l'an 2000. La création de la Communauté métropolitaine de Montréal, la modernisation des processus de gestion et la politique de consultation publique annulent l'effet occasionné par la diminution significative des dépenses contingentes.

Au chapitre des **services législatifs et exécutifs**, la création de la CMM (1 667,0 \$), la révision de la politique de consultation publique (1 086,5 \$) et l'apport de crédits à l'entente cadre conclue avec le gouvernement du Québec (494,3 \$) sont les principaux dossiers qui justifient la croissance de 14,1 %.

Les crédits associés au volet **application de la loi** reflètent, entre autres, l'amortissement du déficit actuariel du régime de retraite des juges (640,4 \$) ainsi qu'un rajustement des frais de poste (145,0 \$) et d'interprètes (200,0 \$) reliés aux opérations de la cour municipale.

La modernisation des processus de gestion justifiée par l'implantation d'un système intégré de gestion des ressources requiert l'ajout de 1 700,0 \$ à la **gestion financière et administrative**.

La faible hausse des dépenses associées au **greffe** est occasionnée par la révision de la carte électorale (186,5 \$).

Le volet **évaluation** à la Communauté urbaine de Montréal nécessite un niveau budgétaire semblable à l'an 2000.

Dans le domaine de la **gestion du personnel**, le soutien aux employés (584,6 \$) ainsi que la gestion de la présence au travail (474,5 \$) expliquent la croissance budgétaire.

Analyse des dépenses de fonctionnement

La baisse de 9,2 % remarquée dans le volet **autres** est attribuable à la diminution du budget dédié aux dépenses générales d'administration (2 000,0 \$) et au rajustement du taux des dépenses contingentes de 1½ à 1 % des revenus probables (10 375,2 \$). D'autre part, l'amortissement des diverses réclamations, dans le cadre des mesures transitoires, exige des crédits additionnels (3 940,0 \$).

Unité de production — Administration générale

Description	Comparatif 2000	Prévision 2001
Assemblées du conseil municipal	15	15
Envoi de documents au conseil municipal	5 200	5 200
Séances du comité exécutif	70	70
Inscription de dossiers au comité exécutif	3 300	3 300
Résolutions du conseil municipal et du comité exécutif	3 100	3 100
Séances de consultation	135	160
Requêtes des conseils de quartiers	650	650
Brefs de saisie	95 000	100 000
Audition de causes	90 000	90 000
Jugements par défaut	140 000	140 000
Affectations et mouvements de personnel	20 000	18 000
Formation du personnel (jour-personne)	8 000	6 000
Réaffectation de cols bleus	8 000	8 500
Émission de commandes	125 000	125 000
Placements à court terme	590	550
Placements à court terme (M\$)	4 500	4 500
Placements à long terme	100	60
Placements à long terme (M\$)	160	160

Analyse des dépenses de fonctionnement

Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

Les principales activités de cette fonction sont la prévention et la lutte contre les incendies, la part du financement de la Ville pour le service de police de la CUM, la surveillance de la réglementation du stationnement ainsi que la surveillance de l'occupation et de la construction.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Activités policières et d'ordre public	230 350,7	234 792,4	1,9
Protection incendie et civile	170 782,6	167 535,1	(1,9)
Réglementation et inspections	10 157,4	10 038,6	(1,2)
Total de la sécurité publique	411 290,7	412 366,1	0,3

Le budget de la sécurité publique est en hausse de 1 075,4 \$, soit 0,3 % par rapport à l'an 2000.

La croissance dans le volet **activités policières et d'ordre public** est justifiée essentiellement par la nouvelle convention collective des policiers de la CUM (4 394,8 \$).

Quant à la **protection incendie et civile**, la diminution du budget s'explique principalement par l'arrivée à échéance de l'entente intervenue en 1998 avec l'Association des pompiers de Montréal relativement au plan de main-d'oeuvre pompiers.

Quant à la **réglementation et inspections**, l'harmonisation des pratiques de la Ville avec celles du gouvernement du Québec concernant l'application de la réglementation de plomberie a permis d'économiser 179,4 \$.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Unité de production — Sécurité publique

Description	Comparatif 2000	Prévision 2001
Activités d'information aux citoyens	2 500	2 500
Sensibilisation de citoyens	105 000	105 000
Nombre de contraventions de stationnement émises	1 089 000	1 089 000
Assistance dans l'éducation populaire	35 000	35 000
Exercices d'évacuation	400	400
Incendies	3 800	3 800
Interventions d'inspections incendie	32 000	32 000
Participants à la formation centralisée	2 500	2 500
Participants à la formation décentralisée	18 000	18 000
Rapports d'experts sur gicleurs et alarmes	1 200	1 200
Sorties de véhicules incendie	66 000	66 000
Temps moyen de réponse à un appel d'urgence (minutes)	6,0	5,2
Visites de sécurité incendie	15 000	15 000
Approbation de permis de construction	1 500	1 500
Inspections relatives aux constructions et à l'occupation	75 000	75 000
Interventions de la patrouille canine	1 800	1 800
Nombre d'appels au Centre de communications	21 500	21 500

Information additionnelle

La Ville de Montréal compte :

- , 91 véhicules d'intervention incendie répartis dans les 36 casernes de pompiers;
- , 18 points de service de Tandem Montréal répartis sur tout le territoire afin d'accueillir les citoyens et les sensibiliser à la sécurité urbaine.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Transport

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.

C'est ici que l'on trouve notamment les dépenses reliées à l'entretien et à la réparation de la voie publique, à la gestion de la signalisation routière, à l'ensemble des opérations de déneigement, ainsi que la part du financement de la Ville pour le transport en commun.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Soutien administratif et technique	51 099,7	53 511,9	4,7
Voirie municipale	38 465,8	42 258,2	9,9
Enlèvement de la neige	56 399,3	62 580,8	11,0
Éclairage des rues	10 863,2	10 854,5	(0,1)
Signalisation routière	7 914,2	8 501,3	7,4
Transport en commun	159 870,0	161 830,6	1,2
Total du transport	324 612,2	339 537,3	4,6

La fonction transport affiche une hausse de 14 925,1 \$ ou 4,6 % par rapport à l'an 2000. Cette hausse est principalement attribuable à un rajustement des budgets de déneigement (7 800,0 \$) reflétant la tendance des dernières années et à la conséquence de l'augmentation du prix du pétrole sur le coût des carburants et des autres produits dérivés du pétrole.

Le **soutien administratif et technique** affiche une croissance de 2 412,2 \$ s'expliquant principalement par la hausse du prix des carburants (1 081,0 \$) et par divers réaménagements budgétaires (1 262,9 \$) n'affectant pas la prestation de services.

Un rajustement pour les produits asphaltiques (461,0 \$), dû à la hausse du prix des produits pétroliers, ainsi qu'un ajout de main-d'oeuvre requis pour l'entretien de la voie publique en période hivernale (2 169,4 \$), justifient l'écart à la **voirie municipale**.

Le budget relatif à l'**enlèvement de la neige** a été réaménagé (7 800,0 \$) pour tenir compte de la tendance des dernières années. Ce réaménagement a été effectué à partir des crédits dégagés à la suite de la diminution du budget relatif aux dépenses contingentes.

Le volet **éclairage des rues** présente le même niveau budgétaire qu'en l'an 2000. Seul un rajustement à la hausse pour le prix des carburants a été effectué (37,4 \$).

Une étude sur la circulation aux abords du pont Jacques-Cartier (410,0 \$) explique la croissance budgétaire à la **signalisation routière**.

Le **transport en commun** présente une croissance du budget dédié au transport collectif à la CUM. Elle est justifiée par la hausse des coûts de la main-d'oeuvre et des carburants (2 079,9 \$).

Analyse des dépenses de fonctionnement

Unité de production — Transport

Description	Comparatif 2000	Prévision 2001
Arpentages fonciers	700	700
Relevés topographiques	425	425
Reproduction de plans (m ²)	28 000	28 000
Construction de rampes (m ²)	4 700	4 700
Nettoyage de rues (km)	2 038	2 038
Quantité d'asphalte utilisée (m ²)	38 000	38 000
Prévision d'accumulation de neige (cm)	180	180
Prévision de jours d'épandage d'abrasifs	49	49
Prévision de jours de chargement de neige	32	32
Prévision de jours de déblaiement de neige	10	10
Disposition de la neige (m ³)	6 500 000	6 500 000
Entretien de l'éclairage de rues	20 000	20 000
Entretien des feux de circulation	10 000	10 000
Marquage de places de stationnement	2 424	2 424
Pose et entretien de panneaux de signalisation	33 179	33 179
Traçage de lignes de rues (km)	1 578	1 578

Information additionnelle

La Ville de Montréal compte :

- , 109 409 luminaires sur la voie publique;
- , 1 570 feux de circulation;
- , 2 175 kilomètres de rues;
- , 3 450 kilomètres de trottoirs;
- , 125 kilomètres de pistes cyclables.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Hygiène du milieu

Cette fonction comprend les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.

Mentionnons que la gestion de l'eau et du réseau d'égout comprend l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et l'assainissement des eaux usées. Cette dernière activité est assurée par l'usine de traitement des eaux de la Communauté urbaine de Montréal.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Administration et soutien fonctionnel	9 428,3	9 849,1	4,5
Service d'eau et d'égout	95 327,2	98 193,4	3,0
Traitement des déchets	63 485,6	68 700,6	8,2
Protection de l'environnement	526,4	584,9	11,1
Total de l'hygiène du milieu	168 767,5	177 328,0	5,1

La fonction hygiène du milieu présente une croissance de 5,1 % principalement attribuable au traitement des déchets.

Le volet **administration et soutien fonctionnel** nécessite l'ajout de ressources affectées à la planification et à la conception des infrastructures d'eau et d'égout (140,0 \$).

Près d'un million de dollars a été ajouté au **service d'eau et d'égout** afin de répondre adéquatement aux travaux devant être fait d'urgence sur le réseau. Aussi, un rajustement de la tarification interne du coût des immeubles a nécessité un réaménagement budgétaire (2 400,1 \$).

L'extension de la collecte sélective des matières recyclables à l'ensemble du territoire (1 600,0 \$) ainsi que des rajustements et une indexation des contrats (3 665,5 \$) liés à la collecte régulière des déchets expliquent la croissance des budgets pour le **traitement des déchets**.

À la **protection de l'environnement**, l'assainissement de l'air justifie un budget additionnel (58,5 \$).

Analyse des dépenses de fonctionnement

Unité de production — Hygiène du milieu

Description	Comparatif 2000	Prévision 2001
Heures de conception de projets	1 500	1 500
Heures d'études préliminaires relatives à l'eau potable	1 800	1 800
Lectures de compteurs de consommation d'eau potable	5 500	5 500
Émission de permis de raccordement	1 000	1 000
Heures de réalisation de projets	9 000	9 000
Heures de surveillance de projets	9 500	9 500
Analyses de l'eau potable	6 000	6 000
Entretien de l'équipement électrique de production d'eau	2 500	2 500
Entretien de l'instrumentation de production d'eau	2 500	2 500
Entretien mécanique des équipements de production d'eau	2 700	2 700
Intervention d'inspection de l'aqueduc	4 000	4 000
Heures de patrouille d'inspection de l'aqueduc	18 000	18 000
Réparation de bornes-fontaines	7 200	7 200
Réparation de conduites d'eau et d'égout	600	600
Collecte de matières recyclables (tm)	70 000	75 000
Vidange de paniers sur rue	4 500	4 500

Information additionnelle

La Ville de Montréal compte :

- , 2 763 kilomètres de canalisations d'eau potable;
- , 2 528 kilomètres de canalisations d'égout;
- , 13 104 bornes-fontaines;
- , 51 éco-quartiers;
- , 535 000 foyers pour lesquels la collecte sélective est offerte.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Santé et bien-être

Cette fonction comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.

C'est ici qu'est présenté le coût de la gestion des programmes de la sécurité du revenu et de l'organisation des services publics d'emploi sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces dépenses sont récupérées auprès du gouvernement provincial en vertu d'une convention avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Interventions sociales et communautaires	1 761,5	1 758,0	(0,2)
Sécurité sociale	66 129,8	70 003,1	5,9
Surveillance de la santé	1 120,5	1 038,1	(7,4)
Total de la santé et du bien-être	69 011,8	72 799,2	5,5

Le budget en santé et bien-être est en hausse de 3 787,4 \$ ou 5,5 % à la suite de l'accroissement de l'effectif en matière de sécurité du revenu.

Les **interventions sociales et communautaires** nécessitent le même niveau budgétaire qu'en l'an 2000.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité désire consolider les interventions en **sécurité sociale** et ajoute les crédits requis à la création de 35,0 années-personnes affectées à ces opérations.

À la **surveillance de la santé**, le départ à la retraite d'employés affectés à la santé communautaire (103,0 \$) explique la baisse du budget.

Unité de production — Santé et bien-être

Quelques unités de production de la dernière année révèlent que :

- , le Service de la gestion de la sécurité du revenu a traité plus de 36 184 demandes de prestations de sécurité du revenu;
- , le délai moyen de traitement a été de 8,3 jours comparativement à la norme gouvernementale de 10 jours.
- , 54 % des prestataires montréalais ne présentent pas de contraintes à l'emploi;
- , 26 % des prestataires ont des contraintes temporaires à l'emploi;
- , 20 % des prestataires présentent des contraintes sévères à l'emploi.

Information additionnelle

La Ville de Montréal, de par son contrat de gestion avec le gouvernement du Québec, exploite :

- , 20 centres locaux d'emploi;
- , 1 centre de revendicateurs du statut de réfugiés;

Analyse des dépenses de fonctionnement

Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les dépenses reliées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Urbanisme et zonage	19 239,6	19 240,1	0,0
Promotion et développement économique	44 344,5	38 744,2	(12,6)
Rénovation urbaine et restauration	47 974,7	51 831,0	8,0
Logement	12 050,6	9 306,2	(22,8)
Autres	4 739,1	4 860,9	2,6
Total de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement	128 348,5	123 982,4	(3,4)

La fonction aménagement, urbanisme et développement diminue de 4 366,1 \$, soit 3,4 % par rapport à l'an 2000.

L'**urbanisme et le zonage** requièrent le même budget en 2001.

Le volet **promotion et développement économique** est en baisse à la suite du rajustement des crédits requis dans les différents programmes de subventions industrielles et commerciales. De plus, la contribution financière à la Société de développement de Montréal (SDM) est en baisse (1 135,9 \$), en raison notamment de la diminution de son déficit opérationnel.

Au chapitre de la **rénovation urbaine et restauration**, les programmes de rénovation résidentielle sont bonifiés (3 093,4 \$) notamment ceux prévus dans l'entente cadre Montréal—Québec. De plus, l'accélération du programme d'élimination des poteaux (incluant le déplacement hors rues) requiert un ajout de 1 396,0 \$.

La diminution du budget associé au **logement** résulte de la prise en charge du financement du réseau existant de logements sociaux des offices municipaux d'habitation par l'ensemble des municipalités du territoire métropolitain (4 618,6 \$) et du coût additionnel du Programme d'acquisition de logements locatifs (PALL) (1 900,7 \$).

Le volet **autres** affiche une légère croissance totalement attribuable à l'augmentation des cotisations à percevoir par voie de taxation auprès des commerçants membres des SIDC.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Unité de production — Aménagement, urbanisme et développement

Description	Comparatif 2000	Prévision 2001
Autorisations spéciales de zonage	230	252
Émission de certificats d'occupation et de permis divers	4 500	3 800
Dénominations de lieux publics	50	50
Émission de permis de construire	5 600	5 600
Heure de tournage cinématographique et de télévision	1 900	2 200
Étude de dossiers d'urbanisme	315	301
Investissements de l'industrie du cinéma (M\$)	605	900
Dossiers de subventions commerciales	250	150
Dossiers de subventions industrielles	25	50
Intervention dans des projets d'entreprises	400	450
Intervention sur les artères commerciales	55	60

Information additionnelle

La Ville de Montréal supporte financièrement les logements sociaux, entre autres, par l'entremise de sa contribution à la SHDM qui se chiffre à 4 553,1 \$. Ainsi, par l'application de ses différents programmes (logements locatifs — PALL et maisons de chambres — PAMAC), la SHDM gère un total de 5 672 unités.

La quote-part de Montréal pour le financement de la CHJM et de l'OMHM est de 4 753,1 \$. Le parc de logements de ces deux sociétés est constitué de 231 chambres et de 17 479 logements. De plus, 2 486 unités privées de logement font partie du programme de supplément au loyer.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture.

Les activités récréatives sont principalement constituées de la gestion des loisirs sportifs et récréatifs et des installations sous-jacentes ainsi que de la conception et de l'entretien des parcs et des espaces verts.

Les activités culturelles et éducatives comprennent principalement l'exploitation des réseaux de bibliothèques et de maisons de la culture ainsi que des équipements scientifiques (Jardin botanique, Biodôme, etc.). On trouve également sous ce libellé le soutien aux initiatives culturelles et au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Activités récréatives	175 466,3	179 543,8	2,3
Activités culturelles et éducatives	92 915,0	96 632,2	4,0
Total des loisirs et de la culture	268 381,3	276 176,0	2,9

La fonction loisirs et culture est en hausse de 2,9 %, soit 7 794,7 \$.

Au volet **activités récréatives**, un rajustement (2 928,3 \$) de la tarification interne relative aux immeubles est justifié principalement par la hausse du coût de l'énergie. L'indexation de la rémunération explique essentiellement l'écart additionnel.

La croissance observée aux **activités culturelles et éducatives** est attribuable principalement à l'entretien des installations scientifiques (1 000,0 \$), aux activités du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (879,2 \$) et au nouveau jardin des Premières Nations (601,2 \$).

Analyse des dépenses de fonctionnement

Unité de production — Loisirs et culture

Description	Comparatif 2000	Prévision 2001
Plantation d'arbres	1 000	1 000
Plantation d'arbustes	9 000	9 000
Plantation de fleurs	415 000	415 000
Élagage d'arbres	18 250	18 250
Superficie de plates-bandes entretenues (m ²)	105 000	105 000
Superficie de gazon entretenu (hectare)	11 050	11 085
Éléments de mobilier de parc peinturé	6 200	6 200
Éléments de mobilier de parc réparé	3 000	3 000
Fréquentation des centres de loisirs et communautaires	2 500 000	2 500 000
Fréquentation des centres sportifs	2 300 000	2 300 000
Fréquentation des clubs de vacances	340 000	340 000
Fréquentation du golf municipal	36 000	36 000
Fréquentation des pataugeoires	275 000	275 000
Fréquentation des patinoires intérieures	2 600 000	2 400 000
Fréquentation des piscines extérieures	480 000	480 000
Fréquentation des piscines intérieures	1 525 000	1 525 000
Fréquentation des tennis extérieurs	150 000	150 000
Fréquentation des lieux et maisons de la culture	410 000	415 000
Manifestations culturelles et autres	1 520	1 560
Prêts de documents	5 570 000	5 681 000

Information additionnelle

La Ville de Montréal compte :

- , dans le secteur culturel :
 - 12 maisons de la culture et 24 bibliothèques;
 - la Chapelle du Bon pasteur et le Centre d'histoire;

- , dans le secteur du sport et des loisirs :
 - 21 arénas offrant 25 glaces intérieures;
 - 164 patinoires extérieures;
 - 29 piscines intérieures, 20 piscines extérieures et 78 pataugeoires;
 - 4 centres sportifs et 339 centres de loisirs et communautaires;
 - 202 terrains de tennis extérieurs et 1 terrain de golf;
 - 360 terrains sportifs extérieurs.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Frais de financement — Intérêts

Cette fonction groupe les intérêts et autres frais relatifs au financement des activités municipales. Le remboursement de capital est présenté séparément à la section intitulée «autres activités financières».

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Frais de financement — Intérêts	166 846,5	164 448,3	(1,4)

La diminution de la dépense d'intérêt s'explique, entre autres, par un accroissement des revenus du fonds d'amortissement (2 670,4 \$) et par la baisse de la dette obligataire assumée exclusivement par la Ville de Montréal (3 287,9 \$).

Toutefois, cette diminution a été contrebalancée par un accroissement de la dépense d'intérêt sur les emprunts effectués pour financer les infrastructures admissibles aux différents programmes gouvernementaux (5 026,8 \$).

Analyse des dépenses de fonctionnement

Contribution au fonds spécial de financement des activités locales

Ce poste présente la contribution de la Ville de Montréal au fonds spécial de financement des activités locales.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Contribution au fonds spécial de financement des activités locales	46 832,3		(100,0)

L'année 2000 est la dernière au cours de laquelle les municipalités du Québec ont eu à participer au financement des activités locales, par le versement d'une contribution au gouvernement du Québec.

Analyse des autres activités financières

Autres activités financières

La section des autres activités financières présente les crédits requis afin d'assurer le paiement des investissements municipaux à l'exception des dépenses d'intérêts qui sont présentées à la rubrique «dépenses de fonctionnement — frais de financement».

D'une façon plus spécifique, la section des autres activités financières inclut sous la rubrique «frais de financement — capital», les sommes prévues à titre de contribution au fonds d'amortissement et celles prévues pour le rachat de capital. Quant aux transferts aux activités d'investissement, cette rubrique groupe les montants de sources interne et externe prévus pour payer au comptant une portion des dépenses d'investissement du programme triennal d'immobilisations.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Frais de financement — Capital	197 997,4	211 349,3	6,7
Transferts aux activités d'investissement	48 841,0	35 122,0	(28,1)
Total des autres activités financières	246 838,4	246 471,3	(0,1)

L'accroissement de la dépense **frais de financement — Capital** est associé principalement à la réduction de la période d'amortissement des emprunts assumés par la Ville de Montréal et à l'accroissement des emprunts émis dans le cadre des programmes de partage du coût de travaux d'immobilisations où le gouvernement du Québec assume près de 50 % de la charge financière de ces emprunts.

En 2001, les **transferts aux activités d'investissement** sont en baisse de 13 719,0 \$ comparativement à l'an 2000. Cette diminution est due à une révision de l'enveloppe budgétaire du programme tripartite d'infrastructures (16 211,0 \$). Notons qu'un montant équivalant aux sommes qui seront perçues des gouvernements est présenté en contrepartie aux revenus de la Ville. De plus, une somme de 4 000,0 \$ a été ajoutée à titre de paiement au comptant des immobilisations, ce qui diminue d'autant le recours à l'emprunt.

Affectations

La section des affectations porte sur l'utilisation des surplus accumulés, des réserves financières et des fonds réservés à des fins de financement des activités de l'exercice en cours.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Surplus accumulé	18 000,0	31 850,0	76,9
Réserves financières et fonds réservés			
Total des affectations	18 000,0	31 850,0	76,9

La Ville prévoit utiliser en 2001 une somme de 31 850,0 \$ provenant du surplus accumulé.

Analyse du financement à long terme des dépenses de fonctionnement

Financement à long terme des dépenses de fonctionnement

Cette section présente les dépenses de fonctionnement qui seront financées à long terme par le recours à l'emprunt.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Financement à long terme des dépenses de fonctionnement	2 598,0	3 415,0	31,4

Les dépenses de fonctionnement financées à long terme sont en croissance de 817,0 \$. Leur importance relative varie de 0,14 % en 2000 à 0,19 % en 2001. Le tableau suivant présente les dossiers que l'administration a décidé de financer à long terme.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Passage à l'an 2000	459,0		(100,0)
Expositions permanentes			
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	500,0	550,0	10,0
Centre d'histoire de Montréal	1 639,0	1 272,0	(22,4)
Déplacement des poteaux hors rue		893,0	
Mise en valeur des vestiges — Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal		700,0	
Financement à long terme des dépenses de fonctionnement	2 598,0	3 415,0	31,4

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Revenus et dépenses

Taux des taxes en vigueur en 2001

Taxe sur la valeur foncière

Taxe générale

Immeubles de 5 logements et moins	1,99	\$ du 100 \$ d'évaluation
Immeubles de 6 logements et plus	2,03	\$ du 100 \$ d'évaluation
Immeubles non résidentiels	2,23	\$ du 100 \$ d'évaluation
Terrains vagues dotés de services	3,98	\$ du 100 \$ d'évaluation
Immobilisations et placements		\$ du 100 \$ d'évaluation
Surtaxe sur les immeubles non résidentiels		\$ du 100 \$ d'évaluation
Taxe sur les immeubles non résidentiels		\$ du 100 \$ d'évaluation

Tarifcation pour services municipaux résidentiels

(Montant fixe par unité de logement)

eau		\$ par unité de logement
égouts		\$ par unité de logement
eau et égouts		\$ par unité de logement
déchets domestiques		\$ par unité de logement

Taxe d'affaires sur la valeur locative

	12,99 ⁽¹⁾	% de la valeur locative
--	----------------------	-------------------------

Autres taxes et autres modes de tarification pour services municipaux

Description	Taux	Unité d'application
Eau au compteur	0,22	\$ le mètre cube
Taxe d'eau et de services sur la valeur locative	8,89	% de la valeur locative
Taxe spéciale	0,60	% de la valeur locative

⁽¹⁾ Le taux réel est de 11,01 % pour un lieu d'affaires dont la valeur locative est inférieure à 24 049 \$. Il augmente progressivement jusqu'à 12,99 %. Le taux maximum s'applique à partir de 30 000 \$ de valeur locative.

Évaluation

Les données de ce tableau sont en dollars

Élément de la richesse foncière (article 261.1, par. 5 LFM)

	Valeur au rôle de 2001	%	Richesse foncière
Imm. du gouvernement du Canada et de ses entreprises ⁽¹⁾	738 730 412	66,0	487 562 072

Sommaire du rôle de la valeur locative déposé pour 2001

	Nombre d'unités d'évaluation	Valeur au rôle ⁽²⁾
Valeur locative des lieux d'affaires inscrits au rôle et où s'exerce une activité indiquée à l'article 232 LFM		
lieux d'affaires imposables	41 424	1 841 073 263
lieux d'affaires non imposables en vertu de l'article 236 LFM		
en vertu du premier alinéa de l'article 255 LFM	165	92 068 420
autres	4 445	1 363 041 011
Valeur locative des lieux d'affaires inscrits au rôle et où ne s'exerce aucune activité indiquée à l'article 232 LFM	13 535	324 069 562
Total des valeurs inscrites au rôle de la valeur locative de 2001	59 569	3 620 252 256
Facteur comparatif du rôle de la valeur locative établi pour l'exercice financier ⁽³⁾ de 2001		1,00

¹ La colonne de droite de l'évaluation non uniformisée de ces immeubles correspond au pourcentage que représente la somme versée à leur égard pour tenir lieu de taxes foncières municipales, pour le dernier exercice pour lequel le versement est terminé, par rapport au montant total de ces taxes qui aurait été payable à leur égard, pour cet exercice, s'ils avaient été imposables.

² Il s'agit du rôle de la valeur locative aux fins d'imposition de la taxe d'affaires et des paiements tenant lieu de cette taxe pour l'année visée. On doit inscrire la valeur au rôle lors de son dépôt, ou au premier ou second anniversaire de son dépôt. Il s'agit de la valeur établie sans tenir compte de l'étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253,27 à 253,35 LFM.

³ Il s'agit du facteur comparatif mentionné à l'article 264 LFM, tel qu'établi lors du dépôt du rôle ou au premier ou second anniversaire de son dépôt.

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

À des fins de gestion interne, les dépenses du budget de la Ville sont réparties en deux grands groupes afin de faire la distinction entre les budgets gérés de façon institutionnelle et ceux attribués aux gestionnaires de la Ville.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Chapitres municipaux			
Dépenses communes	191 678,5	170 551,6	(11,0)
Dépenses financières	364 843,9	375 797,6	3,0
Dépenses de contribution	542 619,7	499 337,4	(8,0)
Frais de financement répartis	(108 199,6)	(110 606,1)	(2,2)
Transactions interfonds des chapitres municipaux	(2 778,2)	(2 999,1)	(8,0)
	<u>988 164,3</u>	<u>932 081,4</u>	<u>(5,7)</u>
Services municipaux			
Fonds général	911 806,1	945 726,2	3,7
Fonds d'entreprises municipales	194 011,2	200 102,8	3,1
Fonds de services internes	194 339,0	201 757,6	3,8
Transactions interfonds des services municipaux	(199 475,0)	(208 596,3)	(4,6)
	<u>1 100 681,3</u>	<u>1 138 990,3</u>	<u>3,5</u>
Total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	<u>2 088 845,6</u>	<u>2 071 071,7</u>	<u>(0,9)</u>

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Chapitres municipaux — Fonds général			
<u>Dépenses communes</u>			
Pertes possibles dans la perception	16 547,0	15 131,6	(8,6)
Dépenses d'immobilisations	48 841,0	35 122,0	(28,1)
Restauration résidentielle, industrielle et commerciale	51 435,0	43 461,5	(15,5)
Crédits pour dépenses contingentes	30 041,6	23 606,4	(21,4)
Dépenses générales d'administration	3 500,0	1 500,0	(57,1)
Entente cadre — Montréal — Gouvernement du Québec	2 851,2	11 484,9	302,8
Redéploiement des ressources	10 288,9	14 887,8	44,7
Rentes et annuités	12 268,4	12 230,7	(0,3)
Accidentés du travail	6 192,4	2 156,8	(65,2)
Autres dépenses communes	9 713,0	10 969,9	12,9
	<u>191 678,5</u>	<u>170 551,6</u>	<u>(11,0)</u>
<u>Dépenses financières</u>			
Frais de financement	364 843,9	375 797,6	3,0
Frais de financement répartis	(108 199,6)	(110 606,1)	(2,2)
	<u>256 644,3</u>	<u>265 191,5</u>	<u>3,3</u>
<u>Dépenses de contribution</u>			
Communauté urbaine de Montréal	452 518,0	458 818,0	1,4
Sociétés paramunicipales	31 533,0	23 063,7	(26,9)
Autres organismes	8 397,3	13 994,8	66,7
Sociétés d'initiative et de développement commercial	3 339,1	3 460,9	3,6
Contribution à un fonds spécial	46 832,3		(100,0)
	<u>542 619,7</u>	<u>499 337,4</u>	<u>(8,0)</u>
Transactions interfonds des chapitres municipaux	(2 778,2)	(2 999,1)	(8,0)
Total des chapitres municipaux	<u>988 164,3</u>	<u>932 081,4</u>	<u>(5,7)</u>

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Services municipaux			
<u>Fonds général</u>			
Cabinet du comité exécutif	5 771,0	6 256,7	8,4
Direction générale	12 999,8	13 347,8	2,7
Approvisionnement et Soutien technique	29 286,9	29 616,9	1,1
Bureau du vérificateur	3 704,6	3 787,6	2,2
Contentieux	32 597,3	33 058,9	1,4
Culture	47 253,7	49 111,5	3,9
Développement économique et urbain	38 334,9	40 067,9	4,5
Finances et Contrôle budgétaire	29 325,4	29 840,0	1,8
Greffe	10 245,1	10 580,2	3,3
Habitation	6 224,1	6 632,6	6,6
Parcs, Jardins et Espaces verts	60 852,5	61 339,9	0,8
Personnel	20 364,6	21 046,7	3,3
Prévention des incendies	174 270,3	171 207,9	(1,8)
Relations avec les citoyens	9 059,2	10 236,7	13,0
Sports, Loisirs et Développement social	116 625,0	124 829,4	7,0
Travaux publics et Environnement	314 891,7	334 765,5	6,3
	<u>911 806,1</u>	<u>945 726,2</u>	<u>3,7</u>
<u>Fonds d'entreprises municipales</u>			
Complexe environnemental de Saint-Michel	21 956,1	21 701,4	(1,2)
Conduits souterrains	52 855,7	52 769,3	(0,2)
Équipements scientifiques	49 822,8	52 153,8	4,7
Sécurité du revenu	69 376,6	73 478,3	5,9
	<u>194 011,2</u>	<u>200 102,8</u>	<u>3,1</u>
<u>Fonds de services internes</u>			
Immeubles	138 258,1	139 883,0	1,2
Matériel roulant et Ateliers	56 080,9	61 874,6	10,3
	<u>194 339,0</u>	<u>201 757,6</u>	<u>3,8</u>
Transactions interfonds des services municipaux	<u>(199 475,0)</u>	<u>(208 596,3)</u>	<u>(4,6)</u>
Total des services municipaux	<u>1 100 681,3</u>	<u>1 138 990,3</u>	<u>3,5</u>
Total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	<u>2 088 845,6</u>	<u>2 071 071,7</u>	<u>(0,9)</u>

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

Les **dépenses communes** sont constituées de postes de nature institutionnelle tels que les programmes de subventions, les crédits pour dépenses contingentes, les budgets prévus pour le redéploiement des ressources, etc.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Pertes possibles dans la perception	16 547,0	15 131,6	(8,6)
Dépenses d'immobilisations	48 841,0	35 122,0	(28,1)
Restauration résidentielle, industrielle et commerciale	51 435,0	43 461,5	(15,5)
Crédits pour dépenses contingentes	30 041,6	23 606,4	(21,4)
Dépenses générales d'administration	3 500,0	1 500,0	(57,1)
Entente cadre — Montréal — Gouvernement du Québec	2 851,2	11 484,9	302,8
Redéploiement des ressources	10 288,9	14 887,8	44,7
Rentes et annuités	12 268,4	12 230,7	(0,3)
Accidentés du travail	6 192,4	2 156,8	(65,2)
Autres dépenses communes	9 713,0	10 969,9	12,9
Total des dépenses communes	191 678,5	170 551,6	(11,0)

Les **pertes possibles dans la perception** totalisent 15 131,6 \$ dont 7 266,8 \$ pour le manque à gagner dans le recouvrement des taxes foncières et locatives. Le solde de 7 864,8 \$ est attribuable à la non-perception de revenus non fiscaux dont, entre autres, les constats d'infraction.

À titre de paiement au comptant des **dépenses en immobilisations**, un montant de 35 122,0 \$ est prévu au budget de 2001. Cet apport du budget de fonctionnement permet de réduire d'autant le recours à des emprunts à long terme. Cette somme provient principalement de la part des dépenses du programme d'immobilisations assumée par les promoteurs, de subventions reçues des gouvernements supérieurs pour des travaux d'infrastructures ainsi que d'une somme de 9 000,0 \$ provenant des revenus de la Ville. Le tableau suivant présente le détail des crédits prévus à ce chapitre.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Paiement au comptant des dépenses en immobilisations	5 000,0	9 000,0	80,0
Subventions des gouvernements			
réhabilitation des quartiers ciblés	12 500,0	11 749,0	(6,0)
programme tripartite d'infrastructures	27 750,0	11 539,0	(58,4)
Travaux à la charge des promoteurs	1 721,0	2 132,0	23,9
Travaux financés par des donateurs non gouvernementaux	1 870,0	702,0	(62,5)
Total des dépenses en immobilisations	48 841,0	35 122,0	(28,1)

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

Les crédits prévus pour les programmes de **restauration résidentielle, industrielle et commerciale** sont de 43 461,5 \$, soit 7 973,5 \$ de moins que dans le budget précédent. Ces sommes servent à améliorer le patrimoine résidentiel et à soutenir le développement dans tous ces secteurs. La répartition des crédits entre les programmes est la suivante :

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Volet résidentiel			
Revitalisation des quartiers centraux	16 277,2	13 395,0	(17,7)
AccèsLogis	5 907,4	6 160,0	4,3
Crédit de taxes foncières	3 738,8	3 584,0	(4,1)
Rénovations mineures	749,4	1 753,0	133,9
Soutien aux partenaires	130,0	143,0	10,0
	26 802,8	25 035,0	(6,6)
Autres volets			
Programme de coopération industrielle de Montréal (PROCIM)	13 284,3	9 781,5	(26,4)
Programme opération commerce (POC)	3 740,2	2 765,1	(26,1)
Revitalisation des terrains vagues du centre-ville	557,7	181,2	(67,5)
Entente MCC—Ville	7 050,0	5 698,7	(19,2)
	24 632,2	18 426,5	(25,2)
Total des programmes de restauration résidentielle, industrielle et commerciale	51 435,0	43 461,5	(15,5)

Les **crédits pour dépenses contingentes** permettent de pourvoir aux réclamations pour dommages ou autres ainsi qu'aux dépenses imprévues. Une somme équivalente à 1 % des revenus probables doit y être affectée conformément à la charte de la Ville. On y prévoit également les crédits de 3 940,0 \$ reliés aux réclamations diverses dans le cadre des mesures transitoires.

Les **dépenses générales d'administration** sont établies à 1 500,0 \$. Ces crédits serviront à financer divers dossiers ad hoc au cours de l'exercice. Ce montant inclut une somme de 800,0 \$ pour l'amélioration de la santé et de la sécurité du travail.

La Ville a conclu une **entente cadre avec le gouvernement du Québec** qui se traduit par un partenariat pour la réalisation d'initiatives stratégiques pour le développement de Montréal. Une somme de 11 484,9 \$ est prévue en 2001 pour les dépenses de fonctionnement qui y sont associées, dont 6 494,4 \$ seront affectés directement à l'amélioration de la qualité de vie lors d'interventions dans les quartiers ciblés. L'entente globale prévoit principalement des dépenses d'immobilisations réparties sur une période de cinq ans. Ces projets sont présentés dans le programme triennal d'immobilisations de la Ville.

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

Le chapitre municipal de **redéploiement des ressources** est principalement constitué de dépenses de rémunération qui doivent être prévues au budget afin de respecter les dispositions des conventions collectives (par exemple, le plancher d'emploi pour les cols bleus). Ces sommes comprennent notamment les crédits requis pour supporter les employés en excédent à la structure normale. Une somme de 1 400,0 \$ est également prévue pour l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme «Carrière-Été».

Un budget de 12 230,7 \$ est prévu pour les **rentes et les annuités**. De ce montant, une somme de 10 431,0 \$ sert à combler le déficit actuariel de la caisse de retraite des policiers qui étaient au service de la Ville avant 1971, c'est-à-dire avant que le Service de police ne soit transféré à la CUM.

Au budget de 2001, seule la portion Ville des salaires versés aux employés cols bleus **accidentés du travail** et les avantages accessoires associés sont prévus. Les sommes récupérées de la Commission de la santé et de la sécurité du travail ne sont donc plus inscrites ni comme revenus ni comme dépenses.

Les sommes inscrites sous le libellé **Autres dépenses communes** correspondent aux crédits prévus pour permettre à l'administration d'intervenir dans les sphères d'activités suivantes :

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Programmes de subventions			
Action environnementale (Éco-quartier)	2 550,0	2 550,0	0,0
Programme d'élimination des poteaux	210,0	713,0	239,5
Crédit de taxe (artistes en arts visuels)	235,0	260,0	10,6
Aide aux sinistrés	200,0	200,0	0,0
	<u>3 195,0</u>	<u>3 723,0</u>	<u>16,5</u>
Application de la réglementation			
Sécurité publique	200,0	200,0	0,0
Acquisition d'immeubles pour non-paiement de taxes	700,0	700,0	0,0
	<u>900,0</u>	<u>900,0</u>	<u>0,0</u>
Interventions diverses			
Commémoration de l'an 2000	2 000,0		(100,0)
Interventions mineures dans les quartiers	1 020,0	1 020,0	0,0
Dépenses de fonctionnement financées à long terme	2 598,0	3 415,0	31,4
Modernisation du processus de gestion		1 700,0	
Autres		211,9	
	<u>5 618,0</u>	<u>6 346,9</u>	<u>13,0</u>
Total des autres dépenses communes	9 713,0	10 969,9	12,9

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

Les dépenses financières du fonds général comprennent l'ensemble des charges associées au financement à long terme, à la fois pour le remboursement de capital et pour le paiement des intérêts sur les emprunts, à l'exception de celles imputables aux fonds d'entreprises municipales et de services internes. Y sont également présentés les frais de financement temporaire et les frais bancaires.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Dépenses financières			
Frais de financement — Capital	197 997,4	209 654,7	5,9
Autres frais de financement		1 694,6	
	<u>197 997,4</u>	<u>211 349,3</u>	<u>6,7</u>
Frais de financement — Intérêts	166 846,5	164 448,3	(1,4)
	<u>364 843,9</u>	<u>375 797,6</u>	<u>3,0</u>
Frais de financement répartis dans les autres fonds	<u>(108 199,6)</u>	<u>(110 606,1)</u>	<u>(2,2)</u>
Total des dépenses financières — Fonds général	<u>256 644,3</u>	<u>265 191,5</u>	<u>3,3</u>

Les frais de financement cumulés se chiffrent à 375 797,6 \$ en 2001. L'augmentation de 10 953,7 \$ est principalement attribuable aux emprunts contractés pour financer les infrastructures qui sont admissibles aux différents programmes de subventions et dont le gouvernement du Québec assume, en partie, la charge financière et à la réduction de la période d'amortissement des emprunts à la charge de la Ville.

Notons que les revenus de placement du fonds d'amortissement (55 938,6 \$) sont présentés en diminution des frais de financement. Ce mode de présentation permet de mieux évaluer le coût de financement de la dette obligataire puisqu'au fonds d'amortissement, on comptabilise les transactions relatives aux sommes déjà accumulées en vue du remboursement de la dette obligataire ne comportant pas de remboursement annuel de capital.

La Ville accorde une attention particulière à l'endettement des Montréalais et à l'ampleur des frais de financement afin de ne pas alourdir la charge fiscale. En général, seules les dépenses d'immobilisations peuvent être financées par des emprunts à long terme. De plus, l'ampleur des dépenses d'immobilisations est établie de façon à ce que les frais de financement découlant de la dette à long terme assumée par les Montréalais, demeurent relativement stables pour ne pas grever indûment le budget de fonctionnement des prochaines années.

Les agences de notation émettent une opinion à l'intention des investisseurs sur la capacité de Montréal à rembourser ses dettes. Selon ces agences, les obligations de la Ville sont cotées de la façon suivante :

Moody's Investors Service	A2
Standard & Poor's	A+

Cette bonne cote financière a permis à la Ville d'élargir ses marchés de financement et de minimiser ainsi ses dépenses d'intérêts.

Les **frais de financement répartis** sont les charges relatives au capital et aux dépenses d'intérêts qui sont comptabilisées dans les fonds d'entreprises municipales et de services internes afin d'y intégrer l'ensemble des frais associés à leur gestion.

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

Les **dépenses de contribution** sont principalement composées des sommes que verse la Ville à la Communauté urbaine de Montréal ainsi que du soutien financier qui est accordé aux sociétés paramunicipales.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Communauté urbaine de Montréal	452 518,0	458 818,0	1,4
Sociétés paramunicipales	31 533,0	23 063,7	(26,9)
Autres organismes	8 397,3	13 994,8	66,7
Sociétés d'initiative et de développement commercial	3 339,1	3 460,9	3,6
Contribution à un fonds spécial	46 832,3		(100,0)
Total des dépenses de contribution	542 619,7	499 337,4	(8,0)

La contribution versée par la Ville de Montréal à la **Communauté urbaine de Montréal** se chiffre à 458 818,0 \$, soit 6 300,0 \$ de plus qu'en l'an 2000. Cette hausse résulte principalement de l'intégration de la nouvelle convention collective des policiers et de la hausse des coûts associés à la STCUM. La Ville participe au financement de la Communauté urbaine de Montréal en fonction de son potentiel fiscal par rapport aux autres municipalités de la CUM.

Le soutien apporté aux **sociétés paramunicipales** totalise 23 063,7 \$. De cette somme, un montant de 10 636,7 \$ est prévu pour la Société de développement de Montréal, principalement pour le soutien de ses activités. Les programmes PALL et PAMAC, gérés par la Société d'habitation et de développement de Montréal, occasionnent une dépense de 4 553,1 \$. Le soutien accordé à la Société du parc des Îles sera de 7 873,9 \$ pour l'ensemble de ses activités à l'exception de celles de la Ronde. Notons que la contribution de la Ville au financement de projets spécifiques gérés par la Corporation d'habitations Jeanne-Mance et par l'Office municipal d'habitation de Montréal est inscrite à la rubrique Autres organismes. Le tableau suivant dresse le portrait des contributions versées à chacune des sociétés paramunicipales.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Corporation d'habitations Jeanne-Mance	627,6		(100,0)
Office municipal d'habitation de Montréal	8 744,1		(100,0)
Société d'habitation et de développement de Montréal	2 678,9	4 553,1	70,0
Société de développement de Montréal	11 772,6	10 636,7	(9,6)
Société du parc des Îles	7 709,8	7 873,9	2,1
Total des sociétés paramunicipales	31 533,0	23 063,7	(26,9)

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

Un budget de 13 994,8 \$ est prévu à la rubrique **autres organismes**. Cette rubrique est constituée des crédits requis dans le cadre des différentes ententes avec des organismes externes. Le tableau suivant présente ces différents organismes.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Communauté métropolitaine de Montréal		5 999,1	
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	3 985,7	4 114,9	3,2
Prêts d'employés à des organismes externes	4 341,6	3 439,8	(20,8)
Office municipal d'habitation de Montréal		413,0	
Société de gestion Marie-Victorin	70,0	20,0	(71,4)
Corporation d'habitations Jeanne-Mance		8,0	
Total des autres organismes	8 397,3	13 994,8	66,7

Les crédits prévus en 2001 pour la quote-part de la Ville au financement de la Communauté métropolitaine de Montréal sont de 5 999,1 \$, soit 4 332,1 \$ pour le logement social et 1 667,0 \$ pour l'administration.

La Ville versera aux **sociétés d'initiative et de développement commercial (SIDC)** une somme de 3 640,9 \$, soit l'équivalent des cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui en sont membres.

L'année 2000 est la dernière année au cours de laquelle les municipalités du Québec ont eu à verser une **contribution au fonds spécial de financement des activités locales**.

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

Les **dépenses des services municipaux** du fonds général regroupent l'ensemble des sommes qui sont mises à leur disposition pour atteindre les objectifs de l'administration. Les principales composantes des budgets des services sont la rémunération, les charges sociales, les banques de maladie, l'achat de biens et services, les dépenses de location, etc.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Cabinet du comité exécutif	5 771,0	6 256,7	8,4
Direction générale	12 999,8	13 347,8	2,7
Approvisionnement et Soutien technique	29 286,9	29 616,9	1,1
Bureau du vérificateur	3 704,6	3 787,6	2,2
Contentieux	32 597,3	33 058,9	1,4
Culture	47 253,7	49 111,5	3,9
Développement économique et urbain	38 334,9	40 067,9	4,5
Finances et Contrôle budgétaire	29 325,4	29 840,0	1,8
Greffe	10 245,1	10 580,2	3,3
Habitation	6 224,1	6 632,6	6,6
Parcs, Jardins et Espaces verts	60 852,5	61 339,9	0,8
Personnel	20 364,6	21 046,7	3,3
Prévention des incendies	174 270,3	171 207,9	(1,8)
Relations avec les citoyens	9 059,2	10 236,7	13,0
Sports, Loisirs et Développement social	116 625,0	124 829,4	7,0
Travaux publics et Environnement	314 891,7	334 765,5	6,3
Total des services municipaux du fonds général	911 806,1	945 726,2	3,7

Les budgets des services municipaux, en excluant les fonds d'entreprises municipales et de services internes, totalisent 945 726,2 \$, soit une hausse de 33 920,1 \$ par rapport au budget de l'an 2000. Cette croissance s'explique principalement par l'indexation de la masse salariale et le rajustement de crédits associés à des dossiers spécifiques tels que l'activité de déneigement, le budget énergétique et la révision de la politique de consultation publique.

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

Au **Cabinet du comité exécutif**, un rajustement de 321,3 \$ relié à la tarification interne du coût des immeubles et la création d'un poste de conseiller juridique affecté au médiateur justifient la croissance budgétaire.

À la **Direction générale**, un ajout de crédits (305,0 \$) dédiés au placement média dans le cadre de la révision de la politique de consultation publique a été effectué.

L'indexation de la masse salariale explique essentiellement la croissance du budget du **Service de l'approvisionnement et du soutien technique**.

Au **Bureau du vérificateur**, la croissance est associée à l'indexation de la masse salariale.

Le **Service du contentieux** disposera de crédits additionnels pour les frais de poste (145,0 \$) et d'interprètes (200,0 \$). De plus, une somme de 569,9 \$ a été ajoutée pour supporter le coût du régime de retraite des juges.

La tarification du coût des immeubles ainsi que l'indexation de la masse salariale expliquent principalement les écarts au **Service de la culture**.

Au **Service du développement économique et urbain**, l'ajout de ressources pour renforcer le support à l'entreprise montréalaise et la révision de la politique de consultation publique sont les éléments majeurs qui justifient la croissance du budget.

Le budget du **Service des finances et du contrôle budgétaire** est en hausse à la suite d'un transfert de ressources affectées à l'analyse et au contrôle de gestion (431,2 \$).

Le **Service du greffe** reçoit des crédits additionnels de 126,8 \$ pour la révision de la carte électorale.

Au **Service de l'habitation**, le nouveau programme de rénovation résidentielle (Rénove Atout) nécessite l'ajout de 4,0 a-p. (295,5 \$).

Au **Service des parcs, des jardins et des espaces verts**, la croissance budgétaire est principalement attribuable à un rajustement de la tarification des coûts du matériel roulant et des ateliers (385,0 \$).

L'ajout de ressources dédiées à la gestion de la présence au travail (591,7 \$) et au soutien à la personne (584,6 \$) justifie le niveau budgétaire du **Service du personnel**.

Le budget du **Service de la prévention des incendies** reflète l'arrivée à échéance de l'entente intervenue en 1998 avec l'Association des pompiers de Montréal relativement au plan de main-d'oeuvre pompiers.

Le développement du commerce électronique (342,7 \$) ainsi que la révision de la politique de consultation publique (781,5 \$) expliquent essentiellement l'écart budgétaire au **Service des relations avec les citoyens**.

Au **Service des sports, des loisirs et du développement social**, la hausse du budget est principalement due au rajustement de la tarification interne relative aux immeubles à la suite, entre autres, d'une modification apportée au calcul de l'amortissement des immobilisations et à l'augmentation importante de la facture énergétique.

Les budgets relatifs au déneigement (7 800,0 \$) et à l'entretien hivernal (2 169,4 \$) ont été ajustés pour refléter la tendance des dernières années. De plus, les opérations reliées aux collectes régulières (3 665,5 \$) et sélectives (1 914,4 \$) des déchets ainsi qu'un rajustement de la tarification des fonds de services internes (4 174,2 \$) sont les principaux éléments qui expliquent la croissance au **Service des travaux publics et de l'environnement**.

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

Les **fonds d'entreprises municipales** sont des entités comptables distinctes groupant des services municipaux ou portion de ceux-ci, qui, en raison de leur nature commerciale ou encore parce qu'ils sont dédiés à la gestion d'ententes administrées pour le compte de partenaires, méritent un suivi budgétaire distinct.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Complexe environnemental de Saint-Michel	21 956,1	21 701,4	(1,2)
Conduits souterrains	52 855,7	52 769,3	(0,2)
Équipements scientifiques	49 822,8	52 153,8	4,7
Sécurité du revenu	69 376,6	73 478,3	5,9
Total des fonds d'entreprises municipales	194 011,2	200 102,8	3,1

Les dépenses du **Complexe environnemental de Saint-Michel** sont réduites d'une somme de 380,2 \$ à la suite de l'arrêt de l'enfouissement des déchets putrescibles.

Le budget des **Conduits souterrains** est en baisse dû, entre autres, au rajustement de 150,6 \$ des frais de financement.

L'entretien des installations nécessite l'ajout d'un million de dollars aux **Équipements scientifiques**. De plus, la prise en charge des opérations de soutien administratif justifie l'ajout de ressources (274,5 \$) en provenance du Service des parcs, des jardins et des espaces verts.

Le budget de dépenses du **Service de la gestion de la sécurité du revenu** a été ajusté pour tenir compte des crédits accordés par le gouvernement pour la gestion des programmes d'aide et d'emploi.

Dépenses et autres activités financières par centres de responsabilité

Les fonds de services internes sont des entités comptables distinctes groupant des services municipaux ou portion de ceux-ci qui, en raison du fait que le coût de leurs opérations est réparti entre les services municipaux clients, exigent un suivi particulier.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en %
Immeubles	138 258,1	139 883,0	1,2
Matériel roulant et Ateliers	56 080,9	61 874,6	10,3
Total des fonds des services internes	194 339,0	201 757,6	3,8

La hausse du budget du **Service des immeubles** est due essentiellement à l'augmentation des coûts énergétiques (3 308,8 \$). Par contre, les frais de financement à la charge du fonds sont en baisse de 1 422,5 \$.

Le budget du **Matériel roulant et des Ateliers** est haussé de 1 200,0 \$ pour l'achat de pièces de rechange utilisées dans les ateliers municipaux. De plus, une équipe de nuit affectée à l'entretien des véhicules d'incendie permettra de minimiser le temps d'arrêt de ces équipements. Finalement, les frais de financement imputés au fonds sont en hausse de 2 467,1 \$.

	Dépenses de fonctionnement	Frais de financement
<u>Administration générale</u>	257 963,1	5 206,0
<u>Sécurité publique</u>		
Activités policières et d'ordre public	234 792,4	43,9
Protection incendie et civile	167 535,1	1 303,7
Réglementation et inspections	10 038,6	218,5
	<u>412 366,1</u>	<u>1 566,1</u>
<u>Transport</u>		
Réseau routier	177 706,7	80 608,2
Transport collectif	161 830,6	2 831,3
	<u>339 537,3</u>	<u>83 439,5</u>
<u>Hygiène du milieu</u>		
Administration et soutien fonctionnel	9 849,1	50,9
Service d'eau et d'égout	98 193,4	22 223,9
Traitement des déchets	68 700,6	2 751,5
Protection de l'environnement	584,9	
	<u>177 328,0</u>	<u>25 026,3</u>
<u>Santé et bien-être</u>	72 799,2	130,9
<u>Aménagement, urbanisme et développement</u>		
Urbanisme et zonage	19 240,1	418,7
Promotion et développement économique	38 744,2	395,2
Rénovation urbaine et restauration	51 831,0	15 355,4
Logement	9 306,2	629,2
Autres	4 860,9	9 037,3
	<u>123 982,4</u>	<u>25 835,8</u>
<u>Loisirs et culture</u>		
Activités récréatives	179 543,8	17 972,0
Activités culturelles et éducatives	96 632,2	5 271,7
	<u>276 176,0</u>	<u>23 243,7</u>
<u>Frais de financement — Intérêts</u>	164 448,3	(164 448,3)
<u>Contribution au fonds spécial de financement des activités locales</u>		
Total du coût des services municipaux	<u>1 824 600,4</u>	<u>0,0</u>

État du coût des services municipaux

Amortissement		Subventions de fonctionnement	Coût des services municipaux	Services rendus aux organismes municipaux
Immobilisations	Subventions reportées			
11 289,4	(649,8)	(29 349,2)	244 459,5	(52,9)
153,5	(4,1)		234 985,7	(329,0)
3 316,0	(215,8)		171 939,0	(99,5)
553,5	(43,9)		10 766,8	
<u>4 023,0</u>	<u>(263,8)</u>		<u>417 691,5</u>	<u>(428,5)</u>
85 401,4	(6 766,8)	(3 329,0)	333 620,4	(488,6)
		<u>(2 157,8)</u>	<u>162 504,1</u>	
<u>85 401,4</u>	<u>(6 766,8)</u>	<u>(5 486,8)</u>	<u>496 124,5</u>	<u>(488,6)</u>
116,1	(9,6)		10 006,5	
26 203,6	(2 795,1)	(3 069,8)	140 755,9	(25 156,8)
8 968,6	(49,3)		80 371,4	
			584,9	
<u>35 288,3</u>	<u>(2 854,1)</u>	<u>(3 069,8)</u>	<u>231 718,7</u>	<u>(25 156,8)</u>
252,7	(14,4)	(69 215,6)	3 952,8	(0,1)
992,1	(114,2)		20 536,7	
856,9	(79,3)	(3 761,8)	36 155,2	
7 340,0	(1 324,7)	(7 033,9)	66 167,8	
			9 935,4	
			<u>13 898,2</u>	<u>(1,0)</u>
<u>9 189,0</u>	<u>(1 518,3)</u>	<u>(10 795,7)</u>	<u>146 693,3</u>	<u>(1,0)</u>
43 148,4	(3 711,1)	(4 587,5)	232 365,6	
4 027,9	(382,2)	<u>(59 219,4)</u>	<u>46 330,2</u>	
<u>47 176,4</u>	<u>(4 093,3)</u>	<u>(63 806,9)</u>	<u>278 695,8</u>	
192 620,1	(16 160,5)	(181 724,0)	1 819 336,0	(26 127,9)

État des dépenses de fonctionnement par objets

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Ecart en %
Dépenses de rémunération			
Cols blancs permanents	348 496,7	354 041,1	1,6
Fonctionnaires auxiliaires	20 264,9	21 274,1	5,0
Employés manuels — Titulaires	135 817,0	133 001,9	(2,1)
Employés manuels — Auxiliaires	11 413,9	12 606,6	10,4
Salaires des élus et allocations	2 353,4	2 353,4	0,0
Heures supplémentaires — Traitements	8 467,9	4 187,5	(50,5)
Heures supplémentaires — Gages	4 792,2	7 967,0	66,2
Contractuels	20,4	20,6	1,0
Banques de maladie	14 730,0	14 277,2	(3,1)
	<u>546 356,4</u>	<u>549 729,4</u>	<u>0,6</u>
Contributions de l'employeur	199 485,6	208 009,2	4,3
Rémunération globale	<u>745 842,0</u>	<u>757 738,6</u>	<u>1,6</u>
Autres catégories de dépenses			
Transport et communications	16 535,5	16 997,7	2,8
Services professionnels, techniques et autres	72 381,5	88 877,2	22,8
Location, entretien et réparation	58 762,0	60 908,4	3,7
Achat de biens non durables	95 540,9	108 198,8	13,2
Achat de biens durables	6 325,9		(100,0)
Frais de financement	166 846,5	164 448,3	(1,4)
Contributions à des organismes			
organismes municipaux			
Communauté urbaine de Montréal	452 518,0	458 818,0	1,4
autres organismes municipaux	19 888,8	26 774,4	34,6
organismes gouvernementaux	56 204,0	421,0	(99,3)
autres organismes	32 962,9	31 452,7	(4,6)
	<u>561 573,7</u>	<u>517 466,1</u>	<u>(7,9)</u>
Autres objets de dépenses			
créances douteuses ou irrécouvrables	16 547,0	15 131,6	(8,6)
autres	101 652,2	94 833,7	(6,7)
	<u>118 199,2</u>	<u>109 965,3</u>	<u>(7,0)</u>
Total des autres catégories de dépenses	<u>1 096 165,2</u>	<u>1 066 861,8</u>	<u>(2,7)</u>
Total des dépenses de fonctionnement	<u>1 842 007,2</u>	<u>1 824 600,4</u>	<u>(0,9)</u>

Répartition de la contribution à la Communauté urbaine de Montréal

	Prévision 2001
<u>Administration générale</u>	
Services législatifs et exécutifs	1 140,6
Application de la loi	1 023,6
Gestion financière et administrative	8 539,6
Greffe	906,6
Évaluation	10 177,4
Gestion du personnel	2 573,6
Autres	549,1
	<hr/> 24 910,5
<u>Sécurité publique</u>	
Activités policières et d'ordre public	212 299,5
Protection incendie et civile	292,5
	<hr/> 212 592,0
<u>Transport — Transport en commun</u>	161 830,6
<u>Hygiène du milieu</u>	
Service d'eau et d'égout	41 908,5
Protection de l'environnement	584,9
	<hr/> 42 493,4
<u>Santé et bien-être — Surveillance de la santé</u>	58,5
<u>Aménagement, urbanisme et développement</u>	
Urbanisme et zonage	701,9
Promotion et développement économique	1 052,8
	<hr/> 1 754,7
<u>Loisirs et culture</u>	
Activités récréatives	10 499,1
Activités culturelles et éducatives	4 679,2
	<hr/> 15 178,3
Total de la contribution à la Communauté urbaine de Montréal	<hr/> 458 818,0 <hr/>

	Fonds		
	Fonds général	Complexe environnemental de Saint-Michel	Conduits souterrains
Revenus			
Taxes	1 354 754,5		
Paievements tenant lieu de taxes	165 759,5		
Autres revenus de sources locales	228 197,6	8 433,5	59 138,0
Transferts	154 923,4		
Total des revenus	1 903 635,0	8 433,5	59 138,0
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	243 127,5	1 513,8	661,7
Sécurité publique	417 168,2		
Transport	357 332,9		
Hygiène du milieu	174 889,6	13 953,5	
Santé et bien-être	1 816,5		
Aménagement, urbanisme et développement	120 462,4		6 054,3
Loisirs et culture	265 696,1		
Soutien matériel et technique			
Frais de financement — Intérêts	114 276,9	539,5	25 057,2
	1 694 770,1	16 006,8	31 773,2
Autres activités financières			
Frais de financement — Capital	150 914,6	5 694,6	20 996,1
Transfert aux activités d'investissement	35 122,0		
	186 036,6	5 694,6	20 996,1
Total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	1 880 806,7	21 701,4	52 769,3
Excédent des activités financières avant affectations	22 828,3	(13 267,9)	6 368,7
Affectations			
Surplus accumulé	(26 243,3)	13 267,9	(6 368,7)
Réserves financières et fonds réservés			
Total des affectations	(26 243,3)	13 267,9	(6 368,7)
Excédent avant financement à long terme	(3 415,0)		
Financement à long terme des dépenses de fonctionnement	3 415,0		
Excédent net	0,0		

Budget cumulé présenté par fonds

d'entreprises municipales		Fonds de services internes			Transactions interfonds	Total cumulé
Équipements scientifiques	Gestion de la sécurité du revenu	Immeubles	Matériel roulant et Ateliers			
						1 354 754,5
14 265,0		135 086,9	57 673,1	(211 595,4)		165 759,5
5,0	69 165,6					291 198,7
14 270,0	69 165,6	135 086,9	57 673,1	(211 595,4)		2 035 806,7
6 107,0	1 451,8		7 928,0	(2 826,7)		257 963,1
				(4 802,1)		412 366,1
				(17 795,6)		339 537,3
				(11 515,1)		177 328,0
	72 026,5			(1 043,8)		72 799,2
				(2 534,3)		123 982,4
40 713,4		99 385,4	41 458,9	(30 233,5)		276 176,0
2 527,6		18 999,5	3 047,6	(140 844,3)		164 448,3
49 348,0	73 478,3	118 384,9	52 434,5	(211 595,4)		1 824 600,4
2 805,8		21 498,1	9 440,1			211 349,3
						35 122,0
2 805,8		21 498,1	9 440,1			246 471,3
52 153,8	73 478,3	139 883,0	61 874,6	(211 595,4)		2 071 071,7
(37 883,8)	(4 312,7)	(4 796,1)	(4 201,5)			(35 265,0)
37 883,8	4 312,7	4 796,1	4 201,5			31 850,0
37 883,8	4 312,7	4 796,1	4 201,5			31 850,0
						(3 415,0)
						3 415,0
						0,0

Détail des transactions interfonds

Les transactions interfonds résultent de la facturation de frais entre les divers fonds comptables permettant de refléter correctement les opérations de chacun d'entre eux.

Afin d'éviter la double comptabilisation des revenus et des dépenses, ces transactions doivent être éliminées lors de la présentation du budget cumulé de la Ville.

Description	Prévision 2001
Location et entretien d'immeubles et autres services facturés par le Service des immeubles	129 970,8
Location et entretien de véhicules et équipements facturés par l'unité Matériel roulant et Ateliers	56 338,2
Facturation de frais d'administration aux fonds d'entreprises municipales	9 734,3
Utilisation des conduits souterrains par les services municipaux	8 724,0
Enfouissement de déchets, de matériaux d'excavation et de résidus verts au Complexe environnemental de Saint-Michel	2 837,5
Location par le Complexe environnemental de Saint-Michel du terrain utilisé pour l'enfouissement de déchets	3 290,6
Taxes locatives facturées au Service de la gestion de la sécurité du revenu	700,0
Total des transactions interfonds	211 595,4

État du surplus

	Prévision 2000	Prévision 2001
État du surplus		
Solde au début de l'exercice		
Réserves financières	75 954,0	94 933,8
Surplus libres non affectés	11 000,0	19 877,2
	<u>86 954,0 ⁽¹⁾</u>	<u>114 811,0</u>
Affectations ⁽²⁾		
Utilisation du surplus et des réserves en cours d'exercice	(13 896,6) ⁽³⁾	(31 850,0)
Surplus anticipé de l'année en cours	41 753,6	
	<u>27 857,0</u>	<u>(31 850,0)</u>
Solde à la fin de l'exercice	114 811,0	82 961,0

⁽¹⁾ Représente le solde réel au début de l'exercice.

⁽²⁾ Comprend les affectations soumises au conseil municipal et les affectations projetées qui lui seront éventuellement présentées.

⁽³⁾ Correspond aux dépenses réelles au 27 octobre 2000.

Pacte fiscal

Mesures et dispositions	Prévision 2001
Entente financière et fiscale	
Abolition de la compensation associée aux entreprises de télécommunications, de gaz et d'électricité	(50 900,0) ⁽¹⁾
Augmentation des paiements tenant lieu de taxes pour les réseaux supérieurs et les écoles	15 400,0
Annulation du fonds de financement des activités locales	46 832,3
Mesures transitoires additionnelles	17 259,2
Total - Entente financière et fiscale	28 591,5
Création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	
Prise en charge du financement des logements sociaux des offices municipaux d'habitation des municipalités du territoire par la CMM	4 618,6
Financement d'une partie des activités du fonds des équipements scientifiques par la CMM	23 700,0
Contribution de la Ville à la CMM pour son fonctionnement général	(1 667,0)
Total - Création de la Communauté métropolitaine de Montréal	26 651,6
Autres mesures particulières	9 000,0
Fin du protocole concernant la Société de gestion Marie-Victorin	(53 600,0)
Ajustement	(2 200,0) ⁽¹⁾
Effet net du pacte fiscal	8 443,1

⁽¹⁾ Le montant de (50 900,0 \$) représente la prévision budgétaire de l'an 2000. Le revenu réel de la compensation associée aux entreprises de télécommunications, de gaz et d'électricité s'élève à (53 100,0 \$), créant ainsi un écart de 2 200,0 \$.

Ressources humaines

Évolution de la structure de l'effectif

La structure de l'effectif augmente de 85,4 a-p. en 2001. Cette croissance de 0,8 % s'explique principalement par les dossiers suivants :

- , la consolidation des interventions en matière de sécurité du revenu occasionne une croissance de 35 a-p.;
- , le maintien du niveau de service au chargement de la neige justifie l'ajout de 21,7 a-p.;
- , l'ajout de ressources en provenance du chapitre «Redéploiement des ressources» qui seront affectées à l'entretien des rues en période hivernale nécessite 13,8 a-p.;
- , l'accroissement et la prise en charge d'opérations aux installations scientifiques expliquent la création de 13,2 a-p.

À la lumière du tableau suivant, lequel présente les variations de la structure de l'effectif entre l'an 2000 et 2001 par services municipaux, par catégories d'emplois, puis finalement, selon le statut des postes, on constate que :

- , la structure du Service du développement économique et urbain a été revue, entre autres, pour renforcer le support à l'entreprise montréalaise;
- , le Service des relations avec les citoyens accroît son effectif de 11 a-p. afin, d'une part, d'assurer le développement du commerce électronique et, d'autre part, d'offrir le service requis à la suite de la révision de la politique de consultation;
- , la création, au fond du matériel roulant et des ateliers, d'une équipe de nuit affectée à l'entretien des véhicules d'incendie, nécessite l'ajout de 10 années-personnes.

Les diminutions les plus marquées s'observent au Service de la prévention des incendies par l'arrivée à échéance de l'entente concernant le plan de main-d'oeuvre pompiers et au Service des parcs, des jardins et des espaces verts où, entre autres, une partie de la structure de soutien administratif a été transférée aux installations scientifiques.

Structure de l'effectif

Services municipaux par fonds

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart en a-p.	Écart en %
Fonds général				
Direction générale	128,4	128,1	(0,3)	(0,2)
Approvisionnement et Soutien technique	290,5	288,5	(2,0)	(0,7)
Bureau du vérificateur	35,0	35,0	0,0	0,0
Contentieux	311,5	307,5	(4,0)	(1,3)
Culture	517,0	521,9	4,9	0,9
Développement économique et urbain	314,0	328,0	14,0	4,5
Finances et Contrôle budgétaire	340,5	339,7	(0,8)	(0,2)
Greffe	62,1	63,8	1,7	2,7
Habitation	62,9	66,9	4,0	6,4
Parcs, Jardins et Espaces verts	703,5	696,1	(7,4)	(1,1)
Personnel	186,0	182,0	(4,0)	(2,2)
Prévention des incendies	1 782,9	1 774,4	(8,5)	(0,5)
Relations avec les citoyens	105,1	116,1	11,0	10,5
Sports, Loisirs et Développement social	948,6	943,1	(5,5)	(0,6)
Travaux publics et Environnement	2 325,9	2 362,1	36,2	1,6
	<u>8 113,9</u>	<u>8 153,2</u>	<u>39,3</u>	<u>0,5</u>
Fonds d'entreprises municipales				
Complexe environnemental de Saint-Michel	102,3	99,4	(2,9)	(2,8)
Conduits souterrains	79,6	79,0	(0,6)	(0,8)
Équipements scientifiques	428,6	441,8	13,2	3,1
Sécurité du revenu	1 124,7	1 157,7	33,0	2,9
	<u>1 735,2</u>	<u>1 777,9</u>	<u>42,7</u>	<u>2,5</u>
Fonds de services internes				
Immeubles	624,9	619,3	(5,6)	(0,9)
Matériel roulant et Ateliers	478,8	487,8	9,0	1,9
	<u>1 103,7</u>	<u>1 107,1</u>	<u>3,4</u>	<u>0,3</u>
Total de la structure autorisée	10 952,8	11 038,2	85,4	0,8

Notes :

Les données relatives au Cabinet du comité exécutif sont présentées avec celles de la Direction générale.

Dans le but de financer le coût des employés qui sont en excédent à la structure normale d'opération, des crédits budgétaires sont prévus au chapitre des dépenses communes sous la rubrique «redéploiement des ressources». Ce budget couvre l'équivalent de 75,5 a-p.

Structure de l'effectif

Les tableaux suivants présentent la structure de l'effectif par catégories d'emploi et selon le statut des postes.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Ecart en a-p.	Ecart en %
Catégories d'emplois				
Cadres et contremaîtres	885,9	900,0	14,1	1,6
Professionnels et cols blancs	5 102,8	5 152,5	49,7	1,0
Cols bleus	3 407,1	3 444,2	37,1	1,1
Pompiers	1 557,0	1 541,5	(15,5)	(1,0)
Total des structures autorisées	10 952,8	11 038,2	85,4	0,8
Statut des postes				
Permanents	9 909,2	9 967,8	58,6	0,6
Auxiliaires	1 043,6	1 070,4	26,8	2,6
Total des structures autorisées	10 952,8	11 038,2	85,4	0,8

On remarque que le nombre de cadres et de contremaîtres augmente de 14,1 a-p. Cette hausse est attribuable, entre autres, à la croissance des opérations.

L'effectif «professionnels et cols blancs» est en hausse de 49,7 années-personnes. Cette augmentation est justifiée principalement par les ressources affectées aux interventions en matière de sécurité du revenu, aux opérations résultant de la révision de la politique de consultation publique et à la consolidation de l'équipe au développement économique.

Quant à l'effectif «cols bleus», la hausse est essentiellement reliée aux opérations d'entretien hivernal.

De plus, la catégorie «pompiers» présente une diminution de 15,5 a-p. en relation avec le plan de main-d'oeuvre.

Des 85,4 postes créés au budget de 2001, 21,7 années-personnes seront notamment affectées aux opérations de chargement de la neige. Étant donné la nature non continue de ces opérations, le budget prévoit des postes auxiliaires.

Rémunération et contributions de l'employeur

Rémunération et contributions de l'employeur

Le tableau qui suit présente les coûts de main-d'oeuvre par catégories d'emploi.

	Structures autorisées a-p.	Rémunération \$	Contributions de l'employeur		Total \$
			Contributions courantes \$	Déficit actuariel \$	
Élus		2 250,5	625,4		2 875,9
Cadres et contremaîtres	900,0	66 592,1	17 774,7	14 528,9	98 895,7
Professionnels et cols blancs	5 152,5	230 854,8	63 417,1	18 978,1	313 250,0
Cols bleus	3 444,2	157 124,1	47 269,3	4 691,6	209 085,0
Pompiers	1 541,5	92 907,9	27 231,9	13 492,2	133 632,0
Total	11 038,2	549 729,4	156 318,4	51 690,8	757 738,6

Au chapitre de la rémunération, le budget est en hausse de 3 373,0 \$ ou 0,6 % par rapport à celui de l'an 2000. Ce volet (549 729,4 \$) représente 30,1 % des dépenses de fonctionnement.

La croissance s'explique en partie par l'indexation de la masse salariale, en fonction des différentes conventions collectives, et par les modifications de structures qui ont nécessité l'ajout de 85,4 années-personnes, tel qu'expliqué dans les pages précédentes.

Le détail des contributions de l'employeur ainsi que les justifications d'écarts afférentes sont fournis à la page suivante.

Rémunération et contributions de l'employeur

Contributions de l'employeur

Le tableau suivant présente le budget relatif aux contributions de l'employeur. Ces contributions sont ventilées par catégories, soit les régimes de retraite, les régimes gouvernementaux et les avantages sociaux accordés aux employés.

	Comparatif 2000	Prévision 2001	Écart \$	Écart en %
<u>Contributions courantes</u>				
Régimes de retraite	50 201,0	55 037,6	4 836,6	9,6
Régimes gouvernementaux				
régime des rentes	15 038,0	16 363,3	1 325,3	8,8
financement des programmes de santé	23 785,8	23 945,0	159,2	0,7
assurance-emploi	13 774,5	12 208,9	(1 565,6)	(11,4)
Commission de la santé et de la sécurité au travail	<u>14 272,7</u>	<u>12 068,3</u>	<u>(2 204,4)</u>	<u>(15,4)</u>
	66 871,0	64 585,5	(2 285,5)	(3,4)
Assurances collectives	29 701,7	32 314,9	2 613,2	8,8
Autres avantages		3 346,1	3 346,1	
Formation syndicale	<u>1 020,8</u>	<u>1 034,3</u>	<u>13,5</u>	<u>1,3</u>
	147 794,5	156 318,4	8 523,9	5,8
<u>Contribution au déficit actuariel</u>	<u>51 691,1</u>	<u>51 690,8</u>	<u>(0,3)</u>	<u>(0,0)</u>
Total des contributions de l'employeur	<u>199 485,6</u>	<u>208 009,2</u>	<u>8 523,6</u>	<u>4,3</u>

Ce budget est en hausse de 8 523,6 \$ ou 4,3 %. Cette croissance s'explique, d'une part, par l'augmentation de la masse salariale de 0,6 % et, d'autre part, par :

- , la hausse de la contribution aux régimes de retraite en prévision des évaluations actuarielles au 31 décembre 2000 (4 235,6 \$);
- , le rajustement des cotisations aux régimes gouvernementaux en relation avec les modifications de taux (- 2 390,3 \$);
- , l'augmentation du coût des assurances collectives en fonction des différentes clauses du contrat de gestion (2 613,2 \$);
- , les avantages consentis à l'effectif pompier à la suite de l'échéance de l'entente intervenue en 1998 relativement au plan de main-d'oeuvre (3 346,1 \$).

ANNEXES

Prévisions budgétaires cumulées

Selon la pratique en usage dans le milieu municipal, la Ville utilise des fonds distincts pour enregistrer et contrôler ses diverses opérations. Cependant, la Ville présente l'ensemble des opérations traitées dans les fonds distincts dans ses états prévisionnels cumulés en éliminant les transactions interfonds.

Les budgets des sociétés paramunicipales, constituées en vertu de la charte de la Ville, ne sont ni cumulés ni consolidés aux états prévisionnels de la municipalité.

Les prévisions budgétaires cumulées tiennent compte des fonds distincts suivants :

Fonds général

Le fonds général sert à enregistrer les transactions courantes de la Ville, ainsi que les comptes d'actif et de passif s'y rapportant.

Fonds d'entreprises municipales

- < Fonds du Complexe environnemental de Saint-Michel

Le fonds du Complexe environnemental de Saint-Michel sert à enregistrer les transactions liées à la réception et à l'enfouissement de déchets solides en provenance des territoires de la Ville de Montréal et des municipalités environnantes.

- < Fonds des conduits souterrains

Le fonds des conduits souterrains sert à enregistrer les transactions relatives à la construction, à l'entretien et à l'administration d'un réseau de conduits souterrains à l'intérieur des limites territoriales de la Ville. L'administration du réseau municipal de conduits souterrains a été déléguée à la Commission des services électriques qui fut créée par la Ville, le 27 juin 1910, à la suite d'une loi spéciale du gouvernement du Québec.

La Commission fixe, d'année en année, le taux des redevances payables par les utilisateurs des conduits de manière à couvrir les frais d'administration, d'entretien et de financement de ses conduits souterrains.

- < Fonds des équipements scientifiques

Le fonds des équipements scientifiques sert à enregistrer les transactions relatives à l'exploitation du Jardin botanique, du Planétarium, du Biodôme et de l'Insectarium.

- < Fonds de gestion de la sécurité du revenu

Le fonds de gestion de la sécurité du revenu sert à enregistrer les transactions relatives aux conventions intervenues entre, d'une part, la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et, d'autre part, la Ville, le ministère des Affaires sociales et le Conseil de la santé et des services sociaux. Ces conventions portent sur l'administration, par la Ville, de programmes en matière de sécurité du revenu, d'organisation des services publics d'emploi et de santé communautaire.

Énoncé des principales pratiques budgétaires

Fonds de services internes

< Fonds des immeubles

Le fonds des immeubles sert à enregistrer les transactions relatives à l'exploitation et à l'entretien des immeubles dans le but de les imputer aux services municipaux ou les facturer aux utilisateurs externes.

< Fonds du matériel roulant et des ateliers

Le fonds du matériel roulant et des ateliers sert à enregistrer les transactions relatives à l'utilisation des véhicules et des petits outils par les services municipaux.

États prévisionnels

Les prévisions budgétaires sont présentées dans les états prévisionnels suivants :

État des activités financières

L'objectif de cet état est de présenter l'ensemble des revenus et des dépenses de la municipalité selon la méthode de la comptabilité d'exercice. On y trouve, enregistrés distinctement, le remboursement en capital et les acquisitions d'immobilisations et de placements financés à même les revenus.

Les revenus sont présentés par catégories (taxes, transferts, etc.) pour en identifier la provenance, et les dépenses sont groupées par fonctions (sécurité publique, transport, etc.) dans le but d'en connaître l'utilisation. Les définitions sont énoncées à la section «prévisions budgétaires» sous les rubriques analyse des revenus et analyse des dépenses de fonctionnement.

État du coût des services municipaux

L'objectif de cet état est de présenter le coût des services municipaux par fonctions à partir des données de l'état des activités financières, en y intégrant l'amortissement des immobilisations et des subventions afférentes et les frais de financement (excluant le remboursement en capital).

État des dépenses de fonctionnement par objets

L'objectif de cet état est de présenter le budget des opérations courantes par objets de dépenses, c'est-à-dire en fonction de leur nature économique.

Pratiques budgétaires

La confection du budget tient compte des pratiques comptables adoptées par la Ville. Ces pratiques prévoient que la comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses d'un exercice sont comptabilisés lorsque les revenus sont gagnés et les dépenses effectuées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement.

Par ailleurs, la Ville, qui comptabilisait jusqu'au 31 décembre 1999 certaines transactions spécifiques selon la méthode de la comptabilité de caisse, devait, pour la préparation des budgets de l'an 2000 et des années ultérieures, appliquer intégralement la méthode de la comptabilité d'exercice et se conformer ainsi aux nouvelles normes présentées dans le Manuel de présentation de l'information financière municipale à l'exception des frais de financement pour lesquels les nouvelles normes devaient être appliquées pour le budget de 2001.

Mesures transitoires

Afin d'atténuer l'impact de la conversion à la méthode de la comptabilité d'exercice, le Manuel de présentation de l'information financière municipale prévoit certaines mesures transitoires.

< Règle générale

L'impact net entre les revenus et les dépenses est réparti de façon linéaire sur une période de 5 ans, à l'exception des transactions relatives au service de la dette, aux salaires et aux avantages sociaux. Cependant, il est possible, au cours d'un exercice financier, d'imputer à la dépense ou au revenu un montant supérieur au minimum prévu pour en accélérer son élimination. Pour l'année 2001, le montant relatif à la règle générale imputé aux résultats est établi à 4 271,5 \$.

< Service de la dette

Les dettes à long terme contractées avant le 31 décembre de l'an 2000 continuent de suivre les règles suivantes :

- , les intérêts relatifs à la dette sont comptabilisés sur une base de caisse;
- , la période d'amortissement des intérêts et du capital sera égale au nombre d'années à courir entre le 1^{er} janvier 2001 et la date d'extinction de la dette correspondante;

Les revenus d'intérêts à recevoir du fonds d'amortissement pour les dettes contractées avant le 31 décembre 2000 seront traités sur une base de caisse, c'est donc dire qu'il y aura appariement des revenus d'intérêts avec l'extinction de la dette.

Les intérêts de la dette qui sera contractée après le 31 décembre de l'an 2000 seront comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Pour l'année 2001, ce montant a été évalué à 6 465,0 \$.

< Frais courus relatifs aux salaires et aux avantages sociaux

Le passif relatif aux frais courus sur les salaires et sur les avantages sociaux accumulés au 31 décembre 1999 est imputé à la dépense entre le 1^{er} janvier 2000 et la date où l'employé quitte son emploi sur une période maximale de 15 ans. Pour l'année 2001, un montant de 5 835,0 \$ a été prévu à cet effet.

Énoncé des principales pratiques budgétaires

Si la Ville décide d'imputer, dans un exercice financier, un montant supérieur au minimum requis selon les mesures transitoires, elle devra, au cours des années subséquentes, imputer un montant au moins égal au minimum prévu, ce qui aura pour effet de diminuer la période d'amortissement et non l'impact annuel.

Régimes de retraite

Le budget annuel prévoit les crédits requis pour supporter les éléments suivants :

- , la cotisation due par la Ville en contrepartie des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- , la cotisation due par la Ville pour l'amortissement, le cas échéant, du déficit de solvabilité;
- , la cotisation due par la Ville pour l'amortissement du déficit actuariel constaté. Afin de pourvoir à ses obligations en matière de déficit actuariel, la Ville s'est engagée à effectuer des versements spéciaux dont les échéances s'échelonnent jusqu'au 31 décembre 2045.

Au 31 décembre 1999, l'obligation nette de la Ville se chiffrait à 1 579,3 M\$.

Immobilisations

Le Manuel de présentation de l'information financière municipale précise que les immobilisations doivent être comptabilisées au coût et présentées à titre d'actif au bilan à la valeur amortie. La dépense d'amortissement doit être reflétée à l'état du coût des services municipaux.

Le matériel roulant est amorti selon la méthode dégressive à un taux de 10 à 55 %. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, sur une période variant de 5 à 40 ans.

Processus de préparation du budget

La Ville a la responsabilité de préparer le budget selon les dispositions de la charte de la Ville et de la Loi sur les cités et villes. Ces dispositions précisent que le budget doit être en équilibre et qu'il doit prévoir les crédits nécessaires au fonctionnement de la municipalité.

Le directeur du Service des finances et du contrôle budgétaire doit estimer le revenu probable et délivrer un certificat attestant cette estimation.

Adoption du budget

Le comité exécutif approuve, chaque année, le budget et les projets de règlements requis pour imposer les taxes de l'exercice suivant.

Le comité exécutif doit déposer au bureau de la greffière, les documents suivants :

- , les projets de règlements relatifs aux taxes;
- , le budget;
- , le certificat du directeur des finances et du contrôle budgétaire pour le revenu probable estimé.

Une assemblée du conseil doit être convoquée par le comité exécutif et tenue au moins sept jours civils avant la date fixée pour l'adoption du budget (art. 672 — charte de la Ville).

Si le budget de l'année suivante ne peut être adopté avant le 31 décembre, le conseil fixe, par résolution, la date de la séance à laquelle il est prévu que le budget sera adopté. La greffière transmet donc une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales du Québec. Au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté, la greffière en donne avis public (Loi sur les cités et villes).

Lorsque, le 1^{er} janvier, le budget n'est pas adopté, le douzième de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est censé être adopté. Il en est de même au début de chaque mois subséquent si à ce moment le budget n'est pas encore adopté (Loi sur les cités et villes).

Préparation et adoption d'un budget spécial

Si le conseil constate, sur rapport du comité exécutif, que les revenus de la Ville sont insuffisants pour payer les dépenses de l'exercice en cours, il peut adopter un budget spécial aux fins de combler ce déficit.

Le comité exécutif le prépare et le soumet au conseil, qui peut l'adopter immédiatement après sa réception (art. 678 — charte de la Ville).

En sus des taxes, permis et licences déjà imposés par les règlements et les résolutions visés à l'article 669, la Ville peut, par règlement qui entre en vigueur dès son adoption, imposer des taxes, ou hausser les prix des permis et des licences, ou utiliser ces deux moyens à la fois, afin de pourvoir aux crédits de ce budget spécial, et les prélever (art. 679 — charte de la Ville).

Le directeur des finances doit inscrire ces taxes aux rôles de perception des taxes de la période d'imposition en cours et déposer aussitôt, au bureau de la greffière, un certificat à cet effet (art. 680 — charte de la Ville).

Impact des dépenses d'investissement sur le budget de fonctionnement

Introduction

Dans le but d'accroître l'efficacité de ses installations et de ses infrastructures et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, la Ville consacre annuellement des sommes dans divers projets d'investissement. Les investissements de la Ville sont communiqués par le «Programme triennal d'immobilisations».

Investissement

Les projets prévus au «Programme triennal d'immobilisations» sont groupés en deux catégories. D'abord, les projets inscrits en «protection» ayant pour objectif l'amélioration des éléments d'actif existants pour permettre d'en accroître le potentiel de prestation de services et d'en prolonger la durée de vie utile. Viennent ensuite les projets inscrits en «développement» visant l'acquisition ou la construction de nouveaux éléments destinés également à accroître la prestation de services ou à servir à des fins administratives.

Le «Programme triennal d'immobilisations 2001—2003» prévoit des investissements totaux de 942 508,0 \$ dont 302 797,0 \$ en 2001 et le solde, en 2002 et 2003. Du montant d'investissement prévu en 2001, 207 653,0 \$ seront consacrés à des projets d'amélioration des éléments d'actif existants et 95 144,0 \$ seront affectés à des projets de nouveaux éléments d'actif à acquérir ou à construire.

Impact sur le budget de fonctionnement

Ces dépenses d'investissement ont des impacts directs sur le budget de fonctionnement de la Ville. Ces impacts portent sur les crédits requis pour d'abord défrayer le coût des investissements, et ensuite couvrir les frais d'exploitation des actifs concernés par l'investissement.

L'ampleur des investissements nets, déduction faite des sources externes de financement (subventions, dépôts, autres) aura un impact sur les frais de financement. Par contre, pour diminuer l'utilisation de l'emprunt comme source de financement, la Ville utilise, en cours d'année, le cas échéant, des disponibilités budgétaires du budget de fonctionnement pour financer des dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement, déduction faite des sources externes de financement et du paiement au comptant, sont financées à long terme par le recours à l'emprunt. Ce recours à l'emprunt permet de répartir dans le temps le coût des immobilisations, en fonction de leur vie utile, entre les utilisateurs, et par conséquent justifie les frais de financement prévus au budget. L'ampleur des dépenses à financer à long terme est déterminée de façon à ce que la part relative des frais de financement sur le budget annuel demeure relativement stable. Des 302 797,0 \$ en 2001, 209 933,0 \$, ou 69,3 %, seront financés à long terme et auront donc un impact sur les frais de financement à prévoir au budget. La part relative des frais de financement au budget de 2001 s'établit à 18,1 %.

Quant aux frais d'exploitation, mentionnons que les investissements reliés à l'amélioration des éléments d'actif existants (projets inscrits en protection) ont tendance à les réduire, contrairement aux projets d'investissement dédiés aux nouvelles installations (projets inscrits au développement) qui justifient plutôt un accroissement de ressources.

Impact des dépenses d'investissement sur le budget de fonctionnement

D'une façon générale, les réaménagements budgétaires annuels demandés aux diverses instances municipales visent à annuler la croissance que peuvent imposer les investissements. Cette pratique a pour but de contenir le fardeau fiscal des contribuables. Cependant, en 2001, les coûts d'exploitation engendrés par de nouvelles installations nécessitent l'ajout de crédits additionnels. Ainsi, le programme d'élimination des poteaux (503,0 \$), le Jardin des premières nations (601,2 \$), la piscine Ovila Pelletier (82,3 \$) et le nouveau système intégré de gestion (1 700,0 \$) sont des projets d'investissement justifiant des rajustements budgétaires. Par contre, l'accroissement du territoire tel que les nouvelles voies de circulation, les canalisations d'égout et d'aqueduc et les espaces verts n'ont pas donné lieu à un ajout de crédits.

Cycle budgétaire annuel — Budget de fonctionnement

Étapes du processus	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Revue des résultats réels de l'exercice antérieur	J	F	M									
Élaboration des paramètres budgétaires, de scénarios d'équilibre des revenus et des dépenses et du processus de préparation et d'étude du budget			M	A	M							
Transmission des directives budgétaires et des enveloppes budgétaires aux unités administratives municipales et par-municipales						J						
Préparation des demandes budgétaires par les gestionnaires concernés; révision des tarifs et des revenus y afférents par les services						J	J					
Étude, par le groupe de travail, des documents budgétaires et des propositions de modification des tarifs								A	S			
Revue de l'équilibre budgétaire des dépenses et des revenus (fiscaux et non fiscaux) par le comité exécutif										O		
Revue des orientations par secteurs, consultations internes et détermination de l'équilibre final										O		
Approbation du budget par le comité exécutif et présentation du budget de la Ville											N	
Étude du budget par les commissions permanentes du conseil												D
Présentation des rapports des commissions permanentes au conseil municipal et adoption du budget par le conseil municipal												D

a-p.

Années-personnes.

BAM

Bureau Accès Montréal.

Banque de maladie

Somme payable aux employés de la Ville pour des journées de maladie non utilisées.

Centre de responsabilité

Entité administrative ayant pour tâche de gérer les ressources mises à sa disposition pour réaliser les activités qui lui sont dévolues ou subdivision budgétaire groupant un ensemble de dépenses de même nature, communément appelé chapitre de dépenses.

CESM

Complexe environnemental de Saint-Michel.

Chapitre

Subdivision du budget groupant un ensemble de dépenses de même nature.

CHJM

Corporation d'Habitations Jeanne-Mance.

CMM

Communauté métropolitaine de Montréal

Compensation

Montant que les gouvernements du Canada et du Québec versent aux municipalités à titre de compensation tenant lieu de taxes foncières et autres. Des compensations sont versées pour les immeubles propres des gouvernements ainsi que pour ceux de leurs mandataires. Les bases de taxation varient d'un gouvernement à l'autre et d'un mandataire à l'autre, en vertu des lois respectives qui les régissent.

Crédits budgétaires

Sommes allouées à un budget pour des usages déterminés (ressources humaines, matérielles et financières).

Crédit de taxes à certains artistes

Programme d'aide consentie par la Ville aux artistes professionnels pour leur atelier de recherche et de création en arts visuels et en métiers d'art, permettant d'accorder une subvention reliée à la taxe d'affaires.

Crédit de taxe d'affaires

Mesure qui peut être utilisée pour réduire le montant de la taxe d'affaires. Ce crédit peut s'élever jusqu'au double de l'écart entre le taux de taxation et 12 % et s'applique à toute valeur locative qui n'excède pas 30 000 \$.

CSEVM

Commission des services électriques de la ville de Montréal dont le budget est présenté dans le fonds d'entreprises municipales intitulé conduits souterrains.

CUM

Communauté urbaine de Montréal.

Éco-centre

Une infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables, qui sert également de site communautaire axé sur l'information, l'éducation et l'animation en matière d'environnement.

Éco-quartier (programme)

Programme destiné à promouvoir les initiatives de groupes de citoyens désirant agir à titre d'organisme promoteur pour l'amélioration du cadre de vie de leur quartier.

Entente MCC—Ville

Entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal sur la mise en valeur du quartier historique de Montréal.

Fonction

Une fonction représente un champ d'intérêt de la Ville; chacune est subdivisée en programmes budgétaires.

Fonds

Entité financière et comptable servant à administrer et à contrôler des ressources ou des dettes destinées à l'exercice de certaines activités ou à la réalisation de certains objectifs.

Frais de financement répartis

Une partie des frais de financement sont imputés aux utilisateurs par le biais des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes. Cette méthode de budgétisation permet, à la fois, de connaître le coût des activités gérées par les services de première ligne, de maintenir une information pertinente sur l'ensemble des frais de financement et d'éviter la double budgétisation.

HLM

Habitation à loyer modique.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble à la suite d'une transaction de vente ou de location par bail emphytéotique. Les droits, imposés à l'acquéreur, sont de 0,5 % sur la valeur de la contrepartie jusqu'à 50 000 \$, de 1 % sur la valeur de 50 000 \$ jusqu'à 250 000 \$ et de 1,5 % sur la valeur excédentaire.

Occupation du domaine public

Certaines constructions sont installées en tout ou en partie et de façon durable sur le territoire réservé normalement à l'usage du public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est donc facturé au propriétaire pour l'usage du domaine public. Ce loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

OMHM

Office municipal d'habitation de Montréal.

Opération PEP

Programme d'élimination des poteaux électriques offrant des subventions aux propriétaires dont les installations électriques sont touchées par le programme.

Opération tandem

Activité qui consiste à sensibiliser les citoyens à la surveillance de leur quartier par l'entremise d'organismes responsables de territoires déterminés, sous la coordination générale de la Ville.

Glossaire

POC

Programme opération commerce.

PROCIM

Programme de coopération industrielle de Montréal.

Programmes de restauration résidentielle, industrielle et commerciale

Programmes de subventions destinées à promouvoir l'acquisition, la restauration et la rénovation d'immeubles.

Programme

Un programme est une subdivision d'un champ d'intérêt de la Ville regroupé au sein d'une fonction. Les programmes sont définis par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

PTI

Programme triennal d'immobilisations.

Redéploiement des ressources

Mesure prévoyant des crédits d'appoint pour la réalisation de travaux, en excédent à la structure normale de fonctionnement. Ces crédits sont budgétisés afin de soutenir les employés en réaffectation de carrière.

Redevance

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de la Commission des services électriques en fonction de l'espace qu'ils occupent dans le réseau des conduits souterrains.

Répartition locale

Taxe imposée aux propriétaires riverains pour les travaux d'infrastructure, tels que trottoirs, aqueduc, égouts, éclairage et pavage, rendus nécessaires par la construction d'un ensemble domiciliaire. Cette taxe peut être payée comptant ou par annuités échelonnées sur 10 ou 20 ans de façon à couvrir le coût des travaux.

Rôle d'évaluation foncière

Registre confectionné par le Service de l'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), dans lequel sont inscrites toutes les données nécessaires à la confection du rôle de taxation. Les valeurs inscrites au rôle, sur lesquelles s'appliquent les taux de taxation, doivent refléter sensiblement la valeur marchande.

Rôle de taxation

Rôle des valeurs à partir duquel les comptes de taxes sont constitués. Ce rôle reflète les particularités fiscales mises en place par les législateurs et les conditions distinctes votées par le conseil municipal.

Rôle des valeurs locatives

Registre des valeurs locatives de chaque place d'affaires ou local qui fait partie d'une unité d'évaluation portée au rôle d'évaluation foncière et où est exercée une activité visée par la taxe d'affaires.

Rôle triennal

En septembre 2000, le Service d'évaluation de la CUM a déposé les rôles triennaux qui s'appliqueront aux exercices 2001, 2002 et 2003 inclusivement. La valeur inscrite à ce rôle demeure la même pour les trois années, sauf s'il survient entre-temps une modification ou une correction touchant l'immeuble évalué.

SIDC

Sociétés d'initiative et de développement commercial (anciennement SIDAC).

S. de M.

Société (en commandite) de stationnement de Montréal

SDM

Société de développement de Montréal.

SHDM

Société d'habitation et de développement de Montréal.

SPCUM

Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

SPI

Société du parc des Îles.

SRRR

Stationnement sur rue réservé aux résidents.

STCUM

Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

Subvention

Aide financière accordée à un groupe, à un contribuable ou à un organisme dans des sphères d'activités privilégiées par l'administration municipale.

Surplus

Excédent des revenus sur les dépenses.

Taxe d'affaires

Cette taxe est imposée à toute personne inscrite au rôle des valeurs locatives, qui exerce une activité économique ou administrative, un métier, une profession ou toute autre activité, sauf un emploi ou une charge. La taxe est basée sur la valeur locative de la place d'affaires où une personne exerce une telle activité.

Taxe d'eau et de services

La taxe d'eau et de services est imposée à quiconque, à titre de locataire ou autrement, occupe une place d'affaires ou un local porté au rôle des valeurs locatives.

Taxe foncière

Montant imposé et prélevé annuellement sur tout immeuble (terrain et bâtisse) situé dans les limites du territoire de la ville. Les taxes foncières sont basées sur les valeurs des immeubles, telles qu'elles ont été portées au rôle de taxation, et sont imposées en fonction des taux déterminés annuellement par un règlement du conseil municipal.

En l'an 2000, les taxes foncières sont composées :

- a) de l'impôt foncier général;
- b) de la surtaxe sur les terrains vagues dotés de services;
- c) de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

En 2001, la taxe foncière générale est imposée en fonction des taux variés. Les surtaxes ont été abandonnées.

Taxe spéciale

En vertu des articles 801 et suivants de la charte, la Ville de Montréal peut, en plus de la taxe d'affaires, imposer une ou des taxes spéciales annuelles sur les commerces et les occupations. Les taxes sont calculées en fonction des valeurs locatives, du nombre d'enseignes publicitaires ou de certaines activités.

Transaction interfonds

Une transaction interfonds est un recours à un service offert par un autre fonds pour lequel des crédits sont remis en contrepartie.

Valeur ajustée, étalement

L'étalement est une mesure d'atténuation qui permet de répartir sur trois ans les variations de valeurs, d'un nouveau rôle par rapport au précédent, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse.

Le tiers de la variation est appliquée à la valeur du rôle précédent et devient la valeur ajustée qui sera utilisée pour l'imposition des taxes foncières du nouvel exercice.

Publié par
la Ville de Montréal

Service des finances et
du contrôle budgétaire

Dépôt légal

4^e trimestre 2000
Bibliothèque nationale
du Québec
ISBN : 2-7647-0070-9

Graphisme et impression

Ville de Montréal
Studio multimédia
07.30.035-0(10-2000)

www.ville.montreal.qc.ca

Imprimé au Canada